



UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES



Sweden
Sverige

STRATEGIE DE L'ECONOMIE BLEUE DU BURKINA FASO



Disclaimer : The views and opinions expressed in this article are those of the authors and do not necessarily reflect the official Policy or position of the African Union – Inter African Bureau for Animal Resources.

All rights reserved. Reproduction and Dissemination of material in this information product for educational or other non-commercial purposes are authorized without any prior written permission from the copyright holders provided the source is fully acknowledged. Reproduction of material in this information product for resale or other commercial purposes is prohibited without written permission of the copyright holders.

Requests for such permission should be addressed to :

The Director
African Union – Inter African Bureau for Animal Resources (AU-IBAR)
Kenindia Business Park, Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786-00100, Nairobi, KENYA
Or by e-mail to : ibar.office@au-ibar.org

Published by AU-IBAR, Nairobi, Kenya

Copyright : © 2023 African Union – Inter African Bureau for Animal Resources (AU-IBAR)

AVANT PROPOS

De nombreux documents stratégiques de développement au plan national et sectoriel ont été élaborés par le Burkina Faso. Il s'agit notamment du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP, 2001-2010), la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCAAD, 2011-2015), et du plan national de développement économique et social (PNDES I et II, 2016-2020 et 2021-2025) et de plusieurs documents sectoriels.

Pour mieux encadrer le niveau sectoriel, des politiques ont été élaborées suivant les secteurs de planification institués dont la politique sectorielle « production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP) » 2018-2027 opérationnalisée par le PNDES-II à travers son axe 4 « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois ».

Le Plan stratégique national d'investissements agro-sylvo-pastoral (PNIASP) 2021-2025 s'inscrit dans une dynamique de transformation structurelle du secteur PASP et donne les orientations stratégiques sur les investissements prioritaires du secteur. Cette stratégie répond par ailleurs aux engagements du pays aux plans continental et sous régional.

C'est par conséquent une réelle opportunité pour compléter et faciliter la mise en œuvre de ces différentes politiques que le Gouvernement du Burkina Faso a demandé à UA-BIRA d'être parmi les premiers pays membres de l'Union Africaine à bénéficier de la formulation de la stratégie de l'Economie Bleue (EB).

Quelques difficultés ont été rencontrées dans l'élaboration de la stratégie, du fait que le Burkina Faso est le premier pays sans littoral en Afrique dans lequel cette stratégie est formulée. En effet, les pays côtiers qui abritent les ports et qui ont une souveraineté maritime recèlent de plus d'opportunités dans le domaine de l'EB. Par contre, les pays sans littoral comme le Burkina Faso sont moins favorisés dans ce domaine.

Nonobstant cet handicap, les possibilités suivantes ont été explorées :

- la pêche dans les cours d'eau, les barrages, les bassins, lacs, rivières, etc. et l'aquaculture
- le transport (tous les modes) :
- le tourisme et l'environnement :
- l'énergie et les mines :
- la gouvernance de l'économie bleue

L'UA-BIRA formule le vœu que les autorités du Burkina Faso puissent tirer profit des énormes potentialités de l'EB, dans l'intérêt des populations et de la nation toute entière.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS	iii
ACRONYMES	vi
RESUME	viii
SECTION I : FORMULATION DE LA STRATEGIE DE L'ECONOMIE BLEUE DU BURKINA FASO	I
1. ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR	3
2. ELEMENTS DE LA STRATEGIE	15
3. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION	26
4. L'ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES	27
SECTION II - LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'ECONOMIE BLEUE DU BURKINA FASO	28
1. LA PECHE, AQUACULTURE, CONSERVATION ET DURABILITE DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES	29
2. LE TRANSPORT ROUTIER, FERROVIAIRE, CORRIDORS DE TRANSPORT, TRANSPORT PAR VOIE D'EAU INTERIEURE	29
3. LE TOURISME FLUVIO-LACUSTRE, CHANGEMENT CLIMATIQUE, RESILIENCE, ENVIRONNEMENT, INFRASTRUCTURES	31
4. LES RESSOURCES ENERGETIQUES	31
SECTION III : MECANISME DE COORDINATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ECONOMIE BLEUE DU BURKINA FASO	39
1. OBJECTIFS	39
2. APPLICATION DES PRINCIPES CLES	42
3. LA MISE EN ŒUVRE DU MECANISME DE COORDINATION DE LA GOUVERNANCE AU BURKINA FASO	42
4. PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE A METTRE EN PLACE	45
5. RENFORCEMENT DES CAPACITES, RECHERCHE ET EDUCATION	46
6. MECANISMES DE FINANCEMENT BLEU	47
CONCLUSION	47
ANNEXES	48
Annexe 1 : Liens entre les différents secteurs et l'économie bleue	48
Annexe 2 : STRATEGIES ET INITIATIVES AFRICAINES ACTUELLES	51
Annexe 3 : Présentation du Burkina Faso	56
RÉFÉRENCES	62

ACRONYMES

ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
AFREC	Commission africaine de l'énergie
AGPAOC	Association de gestion des ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
AIMS	Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans
APE	Accord de partenariat économique
ASS	Afrique subsaharienne
AUDA-NEPAD	Agence de développement de l'Union africaine/Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
CADM	Centre africain de développement minier
CC	Changement climatique
CCI	Centre du commerce international
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communautés économiques régionales
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CLC	Convention internationale sur la responsabilité civile pour des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
COMELEC	Comité maghrébin de l'électricité
CPI-UA	Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine
CS	Contrôle et surveillance
DARBE	Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable
EB	Économie bleue
EREP	Politique de la CEDEAO en matière d'énergies renouvelables
EVP	Équivalent vingt pieds
FIPOI	Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures
FPV	Photovoltaïque flottant
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
ISPS	Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OASTI	Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation
ODD	Objectifs de développement durable
OMAOC	Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
OMI	Organisation maritime internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORGP	Organisations régionales de gestion de la pêche
ORP	Organismes régionaux des pêches

PANA	Programme d'action national d'adaptation
PATTEC	Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase
PEID	Petits États insulaires en développement
PEM	Planification de l'espace maritime
PFRS	Cadre réglementaire et Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PPP	Partenariat public-privé
R&D	Recherche et développement
RCREEE	Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays en développement
RIPAM	Règlement international pour prévenir les abordages en mer
SACREEE	Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAFGRAD	Recherches et développement des cultures vivrières en zones semi-arides
SAPFA	Plan d'action stratégique pour la pêche et l'aquaculture
SAPP	Pool énergétique de l'Afrique australe
SALVAGE	Convention internationale de 1989 sur l'assistance
SCP	Procédures de confinement spéciales
SNPD	Convention sur les substances nocives et potentiellement dangereuses
SOLAS	Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer
STI	Science, technologie et innovation
UA	Union africaine
UA-BIRA	Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine
UA-PANVAC	Centre panafricain des vaccins vétérinaires de l'Union africaine
USD	Dollar américain
WSA	Approche par bassin versant
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZADJN	Zones situées au-delà de la juridiction nationale
ZEE	Zone économique exclusive
ZLECAf	Zone de libre-échange continental africaine
CBC	Conseil Burkinabé des Chargeurs
UCCA	Union des Conseils des Chargeurs Africains
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMVS	Organisation pour la mise en Valeur du Fleuve Sénégal
SOGENAV	Société de Gestion de la navigation et du Transport sur le Fleuve Sénégal

RESUME

Ce document propose une stratégie nationale de l'Economie Bleue du Burkina Faso (EB). Il a été élaboré à partir d'une large revue documentaire et de nombreux échanges avec les parties prenantes. Il est structuré en 3 parties : la stratégie, le plan de mise en œuvre et le mécanisme de coordination de la gouvernance. Des annexes apportent des informations complémentaires sur le Burkina Faso, son cadre réglementaire, les interventions des partenaires techniques et financiers ainsi que le détail de la structuration de l'EB par l'Union africaine.

Le Burkina Faso dispose d'un grand potentiel d'économie bleue qui est globalement sous-utilisé. Les secteurs traditionnels tels que la pêche sont en pleine expansion même s'ils n'ont pas encore exploité tout leur potentiel. Par ailleurs, l'aquaculture, qui apparaît comme un secteur émergent de l'EB, a besoin d'un accompagnement et un suivi pour son développement.

Le niveau relativement faible de la contribution de la pêche à l'économie nationale s'explique par les faibles quantités de produits halieutiques mis sur le marché national. Dans un contexte régional de surexploitation des poissons et dans une dynamique de gestion durable des ressources, il s'agit de produire davantage et de valoriser au mieux les quantités produites. Pour cela, les pouvoirs publics doivent mettre aux normes l'industrie halieutique et accompagner davantage les professionnels de la pêche dans leurs efforts d'équipement.

Le financement de l'aquaculture sur le budget de l'État est relativement faible. Elle demeure embryonnaire malgré les ressources financières et l'accompagnement technique des partenaires au développement. Sa contribution à l'économie nationale est par conséquent marginale.

La Pêche : Le Burkina Faso dispose de nombreux cours d'eau, de bassins et de barrages. Ces cours d'eau recèlent d'importantes ressources liées à un environnement aquatiques relativement propice au développement des pêcheries. L'activité de la pêche au Burkina Faso s'inscrit également dans la politique publique de création d'emplois.

Le Tourisme Bleu : Les crises sanitaires, l'insécurité, l'absence d'infrastructures et de politiques attractives ne favorisent pas l'émergence du tourisme malgré le potentiel naturel et culturel dont dispose le pays.

Le tourisme fluvial et continental au Burkina Faso a connu une régression ces dernières années en raison de causes internes et externes. Au niveau interne : l'instabilité politique (liée au changement de régime politique), le mauvais état du réseau routier, la qualité médiocre des prestations et l'insuffisance des infrastructures de réception notamment de haut standing, peuvent être mentionnés. Au niveau externe, le Burkina Faso subit une insécurité due aux nombreuses attaques terroristes, des crises sanitaires, la Covid-19, notamment.

Malgré le potentiel touristique important dont dispose le pays, le secteur représente un faible pourcentage du PIB, le plein potentiel est loin d'être atteint : il est estimé que le nombre de touristes peut augmenter

d'une façon appréciable. Par ailleurs, le développement du partenariat public/privé pourrait favoriser l'écotourisme et d'autres formes d'activités touristiques respectueuses de l'environnement.

Le Transport : Le secteur transport, tout mode confondu a connu une réelle expansion, plus de 95% des échanges commerciaux avec les pays étrangers sont effectués à partir des ports des pays côtiers voisins. Il y a également un énorme potentiel d'effectuer du transport dans les nombreux cours d'eau, malheureusement inexploité.

L'Aquaculture : Elle est réduite à une pisciculture artisanale. La pisciculture est pratiquée au niveau des bas-fonds, mares, retenues d'eau et barrages hydro-électriques, hydroagricoles et agro-pastoraux. La production est relativement faible, la contribution actuelle de l'aquaculture dans l'économie du Burkina Faso n'est pas maîtrisée. Les implications liées à ce manque de reconnaissance et de visibilité du secteur sont de plusieurs ordres dont la faible dotation budgétaire et la faible prise en compte de l'aquaculture dans les politiques de sécurité alimentaire du pays.

Malgré les potentialités dont dispose le pays (zones éco-géographiques propices à l'activité), l'aquaculture au Burkina Faso peine à émerger véritablement. Les limites du développement de l'aquaculture sont entre autres l'insuffisance du nombre d'unités de production, d'aliments de qualité, le déficit d'infrastructures et l'insuffisance de ressources humaines qualifiées.

Toutefois, certains documents consultés, notamment, **le Plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral « 2021-2025 », le Pro-GREEN Burkina Faso Evaluation des énergies renouvelables mars 2021, la Stratégie nationale de développement durable de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2025, la Politique de la pêche et de l'aquaculture « PNPA », adoptée par le Gouvernement le 18 décembre 2013, le plan d'actions de la filière poisson 2011-2015, le cadre stratégique pour le développement détaillé d'une pêche et d'une aquaculture en Afrique de l'ouest CSDD PAD octobre 2019**, confirment la détermination des autorités de développer l'aquaculture et la pêche pour satisfaire la demande croissante de poisson, la diversification des sources de revenus, l'augmentation des revenus des femmes et la création d'emplois pour les femmes et les jeunes dans les zones rurales.

L'EB n'est pas exploitée pleinement et le Burkina, comme plusieurs autres pays africains dépendent des importations de produits alimentaires en provenance de d'Europe, d'Asie et autres, pour sa sécurité alimentaire, ce qui est à l'origine des déficits commerciaux constants.

En ce qui concerne la gouvernance de l'EB plusieurs actions doivent être entreprises, notamment :

- Résoudre les problèmes récurrents et ponctuels, que ce soit la surexploitation des forêts, la surpêche ou encore la pollution d'origine terrestre, notamment minière, etc. Il est impératif de résoudre les problèmes qui demeurent, pour bon nombre, d'entre eux, à portée de main. Les dégradations environnementales doivent ainsi prendre fin ;
- Améliorer l'existant, notamment en contribuant à l'augmentation de la valeur ajoutée créée que ce soit dans le domaine forestier, halieutique où la transformation de la matière première souvent faite

- à l'étranger. Il s'agit d'améliorer l'état de santé des milieux aquatiques, afin qu'ils puissent délivrer les services écosystémiques de manière optimale (séquestration carbone, production de biomasse halieutique, protection contre l'érosion des berges et la dégradation de sols agricoles, etc.) ;
- Innover et développer de nouvelles manières de valoriser le potentiel bleu, que ce soit par les biotechnologies, l'énergie bleue, ou encore à travers l'exploitation des ressources naturelles. L'application des solutions fondées sur la nature permet également d'introduire de nouvelles fonctionnalités écologiques précieuses pour l'amélioration du bien-être humain en milieu urbain mais aussi à l'intérieur du pays.

SECTION I : FORMULATION DE LA STRATEGIE DE L'ECONOMIE BLEUE DU BURKINA FASO

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'économie bleue (EB) englobe le milieu marin et les eaux douces. Elle concerne l'usage durable et la conservation des océans et des mers, des rivages et des berges, des lacs, des cours d'eau et des nappes souterraines.

L'élaboration de la Stratégie de l'économie bleue pour l'Afrique émane de la conférence sur l'économie bleue durable, tenue à Nairobi au Kenya, en 2018. Les dirigeants africains réunis à cette conférence ont demandé à l'Union africaine de travailler avec les parties prenantes concernées à l'élaboration d'une stratégie de l'économie bleue pour l'Afrique, qui sera le socle du développement durable et l'utilisation viable des ressources aquatiques en Afrique. Elle a été approuvée par le Comité technique spécialisé sur l'Agriculture, le Développement rural, l'Eau et l'Environnement à sa 3ème session, tenue en octobre 2019.

L'Union africaine a défini le développement de l'économie bleue comme un objectif prioritaire pour la réalisation de l'aspiration « Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable » dans le cadre de son Agenda 2063. En conséquence, le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), un bureau technique qui relève du Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture de la Commission de l'Union africaine, s'est vu confier la responsabilité spécifique de soutenir l'élaboration de la Stratégie de l'EB en Afrique.

Il est prévu que d'ici 2063, les secteurs et composantes de l'économie bleue africaine généreront environ 580 milliards USD de valeur ajoutée et 80 millions d'emplois (par rapport aux chiffres actuels estimés d'environ 300 milliards et 50 millions de valeur ajoutée et d'emplois respectivement).

C'est ainsi que la stratégie de l'économie bleue de l'UA a été élaborée entre 2019 et 2020 par des experts et récemment adoptée.

L'Union africaine a décidé de procéder par étapes, la formulation de la stratégie continentale, suivie de la formulation des stratégies nationales.

Cette Stratégie est consolidée sur la base des cinq rapports techniques des domaines thématiques élaborés par des experts sélectionnés par l'Union africaine :

1. Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables ;
2. Navigation / transports maritimes, commerce, ports, sécurité maritime, sûreté en mer et application des réglementations ;
3. Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures ;
4. Énergie durable, ressources minérales et industries innovantes ;
5. Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants.

Son objectif est de guider le développement d'une économie bleue inclusive et durable qui contribue de manière significative à la transformation et à la croissance du continent, en faisant progresser les connaissances sur les biotechnologies marines et aquatiques, la durabilité environnementale, la croissance d'un secteur des transports maritime panafricain, fluvial et lacustre et de la pêche et l'exploitation des ressources minérales en mer et des cours d'eau.

Cette Stratégie décrit les principaux facteurs de changement qui façonnent le développement de l'économie bleue en Afrique, les défis stratégiques et techniques, ainsi que les domaines d'intervention prioritaires pour le développement durable de l'économie bleue en Afrique.

La Stratégie a pour objectif de soutenir et d'orienter les États membres et les institutions régionales de l'Union africaine en vue d'une formulation cohérente de leurs stratégies nationales et régionales en vue de stimuler la transformation et la croissance socio-économiques (voir en annexe I « Stratégies et initiatives africaines actuelles »).

Le Burkina Faso dispose de trois grands bassins fluviaux, de plus de 1000 retenues d'eau et de pays voisins côtiers pouvant être mis à profit dans le cadre de l'économie bleue. D'ailleurs, depuis près de 20 ans, le pays a instauré et promu un mode de gestion spéciale appelé « périmètres halieutiques d'intérêt économique (PHIE) » afin de mieux valoriser ce potentiel créé par la construction de grands lacs de barrages. Avec l'opportunité offerte à travers l'Union Africaine de promouvoir l'économie bleue, le Burkina a postulé et obtenu l'appui de l'UA-BIRA pour l'élaboration de la stratégie nationale de l'EB à l'instar de trois autres pays africains (Congo, Madagascar et Somalie). Dans un contexte d'insécurité persistante, de pandémie de COVID 19 et de dégradation continue des écosystèmes aquatiques au Burkina Faso, l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie devrait permettre de s'approprier ce concept et de mieux contribuer au développement d'une économie bleue inclusive et durable notamment pour les domaines de :

- La pêche et l'aquaculture ;
- Le transport (par voie d'eau, routier, ferroviaire, développement des corridors) ;
- Le tourisme et l'environnement ;
- L'énergie et les mines ;
- La gouvernance.

I. ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR

I.1 Contexte politique, socio-économique, environnemental et sécuritaire

Le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Sa superficie est de 274 000 kilomètres carrés. Il partage ses frontières avec 6 pays, à savoir le Mali au nord et à l'Ouest, le Niger au nord et à l'est, le Bénin au sud-est, le Ghana et le Togo au sud, la Côte-d'Ivoire à l'ouest et au sud.

La situation politique du Burkina Faso est jugée stable malgré le dernier soubresaut avec le coup d'Etat intervenu en janvier 2022. En effet, après l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, le pays a tenu successivement et à bonne date deux élections couplées présidentielles et législatives, respectivement en 2015 et en 2020.

Plusieurs politiques dont la politique de développement durable du Burkina (adoptée en 2013), la politique nationale de la pêche et de l'aquaculture de 2013 assortie d'une stratégie nationale de développement durable de la pêche et de l'aquaculture (SNDDPA) à l'horizon 2025, régissent les différents domaines retenus pour cette stratégie ; elles concourent toutes au développement humain durable du Burkina Faso.

L'économie nationale a connu une nette amélioration entre 2016 et 2019 avant de replier en 2020, en raison de la conjoncture marquée, par la persistance des attaques terroristes et la pandémie de la COVID-19. En effet, le Produit intérieur brut (PIB) a connu un taux de croissance en moyenne de 6,2% entre 2016 et 2019, avant de reculer pour se situer à 2,5% en 2020 (PNDES-II, 2021).

La croissance moyenne du secteur primaire sur la période 2016-2020 a été de 4,9%. Cependant, elle a été instable, passant de 4,2% en 2016 à -0,2% en 2017, puis à 13,3% en 2018 et 1,7% en 2019. Quant à la contribution du secteur primaire à la formation du PIB, elle est restée quasi stable sur la période 2016-2020, soit une moyenne de 21,58% (IAP, 2021).

Sur le plan social, en 2018, 36,2% de la population (7,3 millions de personnes) vivaient en dessous du seuil de pauvreté, contre 40,1% en 2014 (EMC 2014, 2018). En outre, les inégalités de revenu ont augmenté entre 2014-2018 puisque l'indice de GINI est passé de 0,35 à 0,38 sur la période. Quant au recul de la pauvreté en milieu rural, il est resté modeste, passant de 47,7% en 2014 à 44,6% en 2018, tandis qu'en milieu urbain, il est passé de 13,7% en 2014 à 10,0% en 2018. Le milieu rural demeure le plus touché par la pauvreté (neuf personnes pauvres sur dix y vivent) et les disparités entre régions sont encore fortes.

Sur le plan alimentaire et nutritionnel, la situation est caractérisée par la persistance de l'insécurité alimentaire et la malnutrition. En effet, la prévalence de la sous-alimentation est à 18,7% en 2020 avec un retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans de 25,4% en 2019.

Le pays est desservi par six corridors de transport et dispose également d'un réseau hydrographique important, ces cours d'eau se rattachent à trois bassins principaux : les bassins de la Volta, de la Comoé et du Niger.

En plus des cours d'eau, des bassins de rétention y ont également été aménagés. Il existe par conséquent des opportunités de développement de la pêche et de l'aquaculture, de l'énergie, du tourisme et de l'environnement.

La situation sécuritaire du pays reste préoccupante. En effet, la sécurité des personnes et des biens s'est progressivement détériorée depuis 2016 en raison de la recrudescence des attaques terroristes et des conflits communautaires avec leurs corollaires de nombre élevé de personnes déplacées internes (PDI). L'insécurité constitue aujourd'hui une grande menace qui risque de saper les efforts de développement dans le secteur si des réponses vigoureuses et des stratégies de résilience efficaces ne sont pas mises en place.

La forte concentration des populations dans les zones d'accueil de personnes déplacées entraîne une forte pression sur les ressources naturelles disponibles et un désœuvrement des populations, particulièrement des jeunes et des femmes.

Le secteur agricole est fortement touché par cette situation du fait de l'inaccessibilité de certaines zones de production, l'abandon des exploitations, la destruction des moyens et supports de production, la réorientation des ressources du secteur vers d'autres secteurs devenus plus prioritaires.

Au plan sanitaire, la situation est caractérisée par une persistance des maladies transmissibles, non transmissibles et nutritionnelles qui réduisent fortement la productivité du secteur. La lutte contre ces maladies devrait donc rester une priorité. Depuis mars 2020, le Burkina Faso fait face à la COVID-19. Certaines mesures de riposte à cette maladie (fermeture des frontières et des marchés, mise en quarantaine des localités, etc.) ont affecté négativement les activités de production, de transformation et de commercialisation dans le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique.

1.2 Cadre organisationnel, institutionnel et réglementaire

1.2.1 Cadre organisationnel et institutionnel

Il n'y a pas encore un cadre organisationnel et institutionnel précis pour l'économie bleue au regard de la relative nouveauté de ce concept au Burkina Faso. Cependant il existe des cadres au niveau de chacun des domaines retenus pour cette stratégie : Pêche et aquaculture, transport, tourisme et environnement, énergie et mine, gouvernance.

D'autres acteurs d'une grande importance qui accompagnent l'État dans sa mission sont les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les partenaires techniques et financiers.

1.2.2 Cadre réglementaire

Le Burkina Faso n'a pas encore mis en place un cadre formel pour l'économie bleue, mais au cours des décennies écoulées, plusieurs textes législatifs et réglementaires et stratégies qui concernent l'économie bleue ont été développés :

- La loi N°034-2018 du 27 juillet, portant pilotage et gestion du développement

- Loi n°008-2014/AN du 08 avril 2014 portant orientation sur le développement durable au Burkina Faso ;
- La loi n°034-2012/An du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière (RAF) au Burkina Faso ;
- La loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso ;
- La loi no 017-2018/AN du 17 mai 2018 portant code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutiques et fauniques au Burkina Faso.
- La loi n°070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant orientation agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique au Burkina Faso
- La loi 023-2013/AN du 30 mai 2013 portant loi d'orientation de l'investissement au Burkina Faso ;
- La loi n° 050-2012/AN du 30 octobre 2012 portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques ;
- La Loi n° 006-2013/AN du 2 avril 2013, portant Code de l'Environnement au Burkina Faso ;
- La Loi n°003-2011/AN du 5 avril 2011, portant Code Forestier au Burkina Faso ;

Les engagements internationaux en lien avec le secteur auxquels le Burkina Faso a souscrit sont :

- la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ratifiés par décret N°2004-300 du 20 juillet 2004 ;
- la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ratifiée par décret N°95-569 RU du 29 décembre 1995 ;
- la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques adoptée le 12 juin 1992 et ratifiée le 24 mai 1993 par la loi N°22/93/ADP ;
- la Convention sur la diversité biologique, ratifiée par décret N°93-292 RU du 20 septembre 1993 ;
- la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, ratifiée par la zatu ANVII-02 du 23 août 1989.
 - La loi n°048-2017/AN du 16 novembre 2017 portant code de santé animale et de santé publique vétérinaire ;
 - Loi 025/2008/AN portant loi d'orientation des transports terrestres au Burkina Faso

Le Burkina Faso a par ailleurs signé des protocoles d'accord en matière de transport et de transit avec les pays de transit, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Bénin, notamment :

- Protocole d'accord en matière de transport routier entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire en date du 12 mai 2016 ;
- Protocole d'accord en matière de transport et de transit entre le Burkina Faso et le Togo en date du 08 octobre 2019 ;
- Protocole d'accord en matière de transport et de transit entre le Burkina Faso et le Bénin en date du 22 décembre 2017.
 - La loi 036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso ;
 - La loi n° 02-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau au Burkina Faso ;

Malgré la plénitude des textes juridiques encadrant les secteurs concernés des insuffisances notables demeurent quant à leur mise en application. En effet, on note entre autres, la faible diffusion et appropriation par les acteurs, l'absence de décrets d'application pour certaines lois, etc.

1.3 Bilan des politiques et stratégies antérieures

Lors de l'élaboration du PNDES II (2021-2025), un bilan a été fait de la mise en œuvre des politiques et stratégies adoptées par le Burkina Faso. Dans cette partie, il est fait un état des lieux synthétique des différents domaines retenus pour cette stratégie.

❖ **Pêche et aquaculture**

Une production de poisson en hausse, mais insuffisante pour le besoin de consommation nationale. La production du poisson est passée de 20 000 tonnes en 2015 à 29 750 tonnes en 2020 soit une croissance moyenne annuelle de 8,51% avec une contribution de 98% de la pêche de capture. Cette production couvre 29,7% du besoin national en poisson.

Suivant PNDES 2016-2020, La production halieutique a enregistré une augmentation de 38% entre 2011 et 2015, passant de 15 200 à 20 977 tonnes. Malgré cette augmentation, elle peine à couvrir un cinquième du besoin de consommation nationale, estimé à 3,49 kg/personne/an, de sorte que le Burkina Faso reste fortement dépendant des importations de produits halieutiques

Pour inverser la tendance et atteindre une couverture de plus de 50% des besoins de consommation, il faut permettre : (i) l'amélioration des capacités nationales de production halieutique, (ii) l'intégration de la protection des ressources halieutiques [Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020] II dans les projets de construction de barrages et de retenues d'eau, (iii) le renforcement de la recherche-développement en matière de pêche et d'aquaculture, (iv) l'accès aux crédits des acteurs de la pêche et de l'aquaculture, (v) l'organisation et le renforcement des capacités des communautés de pêcheurs.

❖ **Environnement**

Une résilience face aux effets néfastes du changement climatique à renforcer. En effet, le taux d'adoption des technologies d'adaptation au changement climatique vulgarisées est passé de 75% en 2018 à 92,06% en 2020. La quantité de carbone forestier séquestré est passée de 1,52 millions de tonnes en 2018 à 3,9 millions de tonnes en 2020, soit 48,75% de la cible à atteindre. Concernant les superficies des terres dégradées, sur la période 2016-2020, ce sont au total 149 295 ha récupérés, soit 74,64% de la cible visée. Quant au nombre d'emplois verts décents créés, il est passé de 17 750 emplois en 2016 à 28 650 emplois en 2020 pour une cible de 50 000 emplois.

Les principales difficultés qui ont entravé l'atteinte des performances visées sont entre autres le faible taux de survie des plants, l'occupation des forêts classées par les terroristes et la complexité du processus d'immatriculation des forêts classées.

- **Proportion des aires de protection faunique sous aménagement**

La proportion des aires de protection faunique sous aménagement est passée de 50% en 2016 à 75% en 2018 au cours des trois années de mise en œuvre du PNDES. Ce taux de réalisation a dépassé la cible PNDES de 2020 qui est de 70%. Cette performance peut s'expliquer par l'accompagnement des projets et programmes dans le domaine de la faune. Il s'agit du Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA), du Projet d'Atténuation des effets du Stress Hydrique sur la grande Faune au Burkina Faso (PASHF) et le programme MIKE. Aussi, la coopération allemande (GIZ-WAP) et les concessionnaires des zones de chasses ont contribué à la réalisation de cette performance.

- **Superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées**

La superficie cumulée des terres dégradées des zones protégées récupérées est de 32530 ha sur une prévision cumulée de 17000 ha durant la période 2016-2018 soit un taux de réalisation de plus de 100%. En effet, au cours de cette période, les superficies récupérées sont passées de 19 020 ha à 32 530 ha sur une prévision de 17 000 ha en 2018. Cette performance s'explique par les apports des projets et programmes ainsi que de certains Organisations non gouvernementales (ONG). La cible PNDES 2020 est atteinte.

- **Proportion des espaces de conservation sous aménagement**

L'indicateur donne la part des espaces de conservation en aménagement sur l'ensemble des espaces de conservation du pays. Les espaces de conservation constituent des zones de protection des ressources naturelles. Ils prennent en compte les aires de protection de la flore et de la faune (article 30 de la loi portant Code Général des Collectivités Territoriales du Burkina Faso).

Durant les trois années de mise en œuvre du PNDES, il était prévu de faire passer la proportion des espaces de conservation sous aménagement de 25,5% en 2016 à 27% en 2018. Cet indicateur n'a pas pu être renseigné car le calcul de celui-ci nécessite une enquête spécifique qui est en cours de réalisation.

- ❖ **Ressources en eau (Source ; PNIASP)**

En termes de mobilisation et de gestion intégrée des ressources en eau, les performances se présentent comme suit :

- Une mobilisation des ressources en eau en croissance mais toujours insuffisante pour les besoins. Sur la période 2016-2020, 15 nouveaux barrages ont été réalisés et 25 barrages réhabilités pour des cibles respectives de 27 et 56 barrages. Ces réalisations ont permis d'augmenter la capacité de stockage en eau de surface qui est passée de 5,03 milliards de m³ en 2015 à 6,14 milliards de m³ en 2020, soit une augmentation de 22,06% sur la période. Cette augmentation est principalement attribuable à la mise en eau du barrage de Samendéni dont la capacité est estimée à 1,05 milliard de m³.
- Une gestion intégrée des ressources en eau en constante amélioration, la proportion des retenues d'eau de plus de 500 000 m³ avec protection des berges est passée de 13% en 2015 à 20% en 2020 pour une cible de 25%. Quant à la Contribution financière en matière d'eau (CFE), le taux de recouvrement a toujours dépassé la cible annuelle de 100%. Le montant recouvré sur la période 2016-2020 est estimé à 8,28 milliards de FCFA, soit plus 250% des prévisions. Ce taux s'explique par le recouvrement exceptionnel réalisé en 2020 auprès des sociétés minières. Le nombre de services polices de l'eau est passé de 01 en 2015 à 13 en 2019 pour une cible de 13.

La dégradation des ouvrages de mobilisation des ressources en eau, la baisse de leur capacité théorique (ensablement et pollution par les plantes envahissantes) et la faible concertation dans la gestion des ressources mobilisées expliquent entre autres le faible niveau de satisfaction des besoins en eau des usagers.

En termes de sécurisation foncière, de renforcement du capital humain et de valorisation des résultats de la recherche, les performances enregistrées se présentent ainsi qu'il suit :

- Des espaces de production ASPH peu sécurisés. La superficie totale des terres cultivables sécurisées avec des attestations de possession foncière rurale (APFR) est passée de 7 950 ha en 2015 à 38 697 ha en 2019 pour une cible de 200 000 en 2020, soit un taux d'atteinte de la cible de 19,34%. La proportion des communes ayant mis en place les structures opérationnelles de gestion foncière rurale est passée de 15% en 2015 à 72,49% en 2020 pour une cible de 100% en 2020.

❖ **Transport (Source : PNDES 2016-2020)**

Concernant les infrastructures de transport, en 2015, la couverture du réseau routier classé reste faible (5,6 km/100 km² et 100 km/100 000 habitants) comparée à la moyenne CEDEAO (10,5 km/100 km² et 266 km/100 000 habitants). L'étendue du réseau bitumé demeure également faible, alors qu'il assure 56% du trafic total. Au niveau des infrastructures ferroviaires, le réseau n'a subi aucune extension, depuis les années 1990. Le linéaire total du réseau ferroviaire mesure 623 km dont seulement 518 km en exploitation. Enfin, le transport aérien est marqué uniquement par deux aéroports fonctionnels avec un faible trafic

Pour les services de transport, l'offre ne donne pas toutes les garanties en matière de sécurité, de sûreté, de confort, de délai et de rentabilité. Par ailleurs, le secteur est toujours caractérisé par son atomisation et pratiqué par des acteurs insuffisamment formés. L'âge des véhicules (en moyenne 20 ans) plombe la compétitivité des transporteurs burkinabè.

Les défis ont trait à : (i) la sécurisation des titres de transport, (ii) la professionnalisation des acteurs du transport routier, (iii) la modernisation du parc de véhicules de transport routier, (iv) l'amélioration des conditions de la mobilité urbaine et rurale, (v) l'amélioration de la gestion et de l'exploitation des services de sûreté et de facilitation aux aéroports internationaux de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, (vi) l'amélioration de la compétitivité des acteurs, (vii) l'amélioration de l'offre de transport aérien et ferroviaire et (viii) l'amélioration de la sécurité routière.

Au regard de ces constats, les défis relatifs aux infrastructures de transport sont : (i) la réalisation d'infrastructures aéroportuaires conformes aux normes internationales, (ii) l'amélioration de l'accessibilité aux zones de production, aux pôles commerciaux, aux centres touristiques et aux centres sociaux de base, (iii) la mise en œuvre de liaisons entre agglomérations secondaires, (iv) la réhabilitation et l'extension des réseaux ferroviaires et (v) l'intensification des travaux à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) dans la réalisation des infrastructures

❖ **Tourisme (Source : PNDES 2016-2020)**

Les activités touristiques connaissent un développement important lié en grande partie, au dynamisme des sous-secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des voyages. Les principales contraintes sont liées au manque de financement, à l'insuffisance de personnel qualifié et au faible niveau d'aménagement des sites touristiques. Pour les services touristiques et culturels, au nombre des défis, figurent : (i) l'accroissement de l'investissement privé et public, (ii) le développement des ressources humaines et la structuration des acteurs, (iii) la professionnalisation des manifestations culturelles et touristiques, (iv) la promotion de l'émergence de grands groupes d'entreprises hôtelières et (v) la promotion intérieure et extérieure des produits culturels et touristiques, (vi) La production, la collecte et la diffusion d'une information fiable concernant les activités des domaines du tourisme et de la culture, (vii) La création et le développement d'un maillage d'artisans et de petites et moyennes entreprises dynamiques, compétitives et créatrices d'emploi, (viii) Le développement d'une administration déconcentrée efficace au service du développement régional et national, (viiii) Le renforcement de la qualité des ressources humaines et la formation de ressources humaines spécialisées pour le développement des domaines de la Culture et du Tourisme, (x) Le renforcement du processus de financement endogène des industries culturelles et créatives et du tourisme, en mesure de soutenir leurs investissements et de libérer les acteurs de l'aide et des subventions extérieures, (xi) La conquête du marché régional et international pour les produits culturels burkinabé, (xii) La création de conditions d'innovation comme moteur du développement et du comportement social, (xiii) Le maillage national d'un réseau d'infrastructures culturelles et touristiques à la disposition des populations et des opérateurs culturels et touristiques.

❖ **Mines (Source : PNDES 2016-2020)**

En raison des mesures d'attraction de l'investissement privé, prises au milieu des années 1990, la production minière s'est accrue, grâce à l'ouverture de plusieurs mines industrielles cohabitant de manière conflictuelle avec les exploitations artisanales. Toutefois, l'essor du sous-secteur minier ne s'est pas accompagné d'une création importante d'emplois décents et d'un effet d'entraînement important sur les autres secteurs de l'économie, surtout au niveau local. Il a en outre, engendré une dégradation des ressources naturelles dont la pollution des eaux, nécessitant une évaluation par des études stratégiques.

Au regard de ces constats, les défis à relever, afin d'accroître les bénéfices sociaux et économiques du sous-secteur minier, sont : (i) le développement de l'information géologique et minière, (ii) la création et la valorisation de l'expertise nationale, (iii) l'encadrement de l'exploitation artisanale, (iv) la promotion de la petite mine mécanisée, (v) la surveillance des zones d'exploitation, au regard des conventions relatives au respect de l'environnement, (vi) l'accroissement des achats locaux de biens et services des mines, (vii) l'amélioration de l'impact des mines dans le développement local, (viii) l'amélioration du contrôle et du suivi de l'activité minière et (ix) un bon usage de la rente minière.

❖ **Energie**

L'offre d'électricité, insuffisante pour satisfaire la demande sans cesse croissante, est constituée de 6,4% d'énergies renouvelables, 62,9% de productions thermiques et de 30,7% d'énergies importées. En fait, l'accès à l'énergie (électricité et hydrocarbures, énergies renouvelable demeure problématique pour les ménages et les entreprises. Avec un prix de 75 FCFA le kilowattheure en 2015, pour les hautes tensions, le

coût de l'électricité au Burkina Faso est particulièrement élevé, comparativement aux pays de l'Afrique de l'Ouest. De même, le coût élevé et la volatilité des prix des hydrocarbures constituent une forte contrainte, bien qu'une légère baisse soit constatée ces dernières années. En conséquence, l'accès à l'électricité reste globalement faible.

En 2015, le taux d'électrification, qui mesure la proportion des ménages disposant d'un abonnement d'électricité avec un opérateur, était de 59,88% en milieu urbain, 3,06% en milieu rural et 18,83% en moyenne nationale. L'amélioration de l'offre d'énergie et de l'accès à l'énergie exige : (i) d'accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, (ii) de faciliter l'accès aux services énergétiques modernes, (iii) de promouvoir l'autonomisation énergétique au niveau national, (iv) de créer des services d'énergie, (v) de promouvoir l'efficacité énergétique et (vi) d'assurer la disponibilité permanente des hydrocarbures de qualité, sur toute l'étendue du territoire national.

1.4 Forces, faiblesses, opportunités, menaces (FFOM)

1.4.1 Pêche et aquaculture

a. Tableau n° I FFOM pêche et aquaculture

<ul style="list-style-type: none"> ▪ La volonté politique de soutenir le développement de ce sous-secteur ; ▪ L'existence de potentiel de production en croissance (environ 1000 barrages et retenues d'eau, fleuves et rivières, infrastructures aquacoles, etc.) ; ▪ L'existence de ressources en eaux souterraines ; ▪ La disponibilité de ressources humaines compétentes en quantité et en qualité ▪ L'existence d'organisations professionnelles ▪ La capacité du sous-secteur à générer des emplois ; ▪ L'existence de textes législatifs et réglementaires ; ▪ L'engouement de plus en plus croissant des acteurs dans la gestion du sous-secteur; ▪ L'existence de partenaires techniques et financiers (PTF) ; ▪ L'existence de structures de recherches en matière des ressources halieutiques ▪ L'existence du centre d'élevage piscicole à Bagré avec des infrastructures modernes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La faible organisation des acteurs ; ▪ La faible maîtrise des technologies de production, de transformation et de conservation des produits halieutiques ▪ L'insuffisance des ressources humaines compétentes dans le sous-secteur ▪ L'insuffisance de ressources financières pour le financement du sous-secteur • La non effectivité de la mise en œuvre des taxes de pollution de l'eau L'absence de textes instituant les taxes sur la modification du régime d'écoulement de l'eau ; ▪ Les mauvaises pratiques anthropiques (effort de pêche démesuré, utilisation anarchique de pesticides, pollutions aquatiques diverses, les plantes envahissantes) ▪ La faible connaissance du potentiel de production des plans d'eau sur le territoire national en matière de ressources halieutiques ; ▪ La faible implication de la recherche dans les projets et programmes de développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La forte demande en produits halieutiques ; ▪ L'existence d'une synergie d'action entre les acteurs du secteur rural ; ▪ L'intérêt des organisations sous- régionales et régionales à financer l'économie bleue 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les changements climatiques ▪ L'instabilité politique ▪ L'insécurité liée aux menaces terroristes pourrait affectée négativement les activités du sous-secteur ; ▪ Les crises sanitaires comme la COVID-19 pourraient affecter négativement les activités du sous-secteur
---	---	---	--

	<p>L'insuffisance de la prise en compte des ressources halieutiques dans la gestion intégrée des ressources en eau ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La faible capitalisation des acquis et expériences passés. 		
--	---	--	--

1.4.2 Le transport

Tableau n°2 : FFOM des transports

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La volonté politique de soutenir le développement de ce sous-secteur ; ▪ Le développement des corridors de transport routier, ferroviaire et fluvial ▪ L'existence de plans d'eaux navigables ▪ Les ressources humaines disponibles ; ▪ La capacité du sous-secteur à générer des emplois ; ▪ L'existence de textes législatifs et réglementaires ; ▪ L'existence des organisations professionnelles (transporteurs, chauffeurs, ...) et autres acteurs existents ▪ Le renforcement progressif du réseau de partenaires techniques et financiers (PTF) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La faible organisation des acteurs notamment du transport fluvial et des produits halieutiques; ▪ L'absence d'équipement et d'infrastructures pour le transport fluvial ▪ La vétusté des moyens de transport ▪ L'insuffisance des ressources financières nécessaires à la réhabilitation des infrastructures de transport et à la modernisation du parc ▪ L'insuffisance de financement pour accompagner les initiatives privées ; ▪ La vétusté des infrastructures routières et ferroviaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accroissement constant des importations et exportations du pays ▪ La possibilité d'obtenir des financements auprès des bailleurs de fonds pour moderniser le secteur ; ▪ La création de la ZLECAF qui encourage les échanges entre les pays africains ▪ L'appartenance à des organisations sous régionales (CEDEAO, l'UEMOA) ▪ La possibilité d'augmenter la capacité des dépôts portuaires au niveau des pays côtiers voisins 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'insécurité liée aux menaces terroristes pourrait affecter, négativement la libre circulation des biens et de personnes, le financement des infrastructures routières et ferroviaires notamment ; ▪ Les crises sanitaires (comme COVID 19) affecte la libre circulation des personnes ; ▪ La flambée des cours du pétrole pourrait affecter sur le volume et le coût du fret

1.4.3 Tourisme et environnement

Tableau n°3 : FFOM du tourisme et de l'environnement

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'existence de sites touristiques au niveau des écosystèmes aquatiques (Cascades, Guinguette, de Tingréla, Loumbila, Bagré, etc.) ▪ L'existence de plans et cours d'eau dans les parcs nationaux et les zones de chasse favorable au tourisme ▪ L'existence d'un office national du tourisme avec un personnel qualifié 	<ul style="list-style-type: none"> • L'insuffisance d'infrastructures et d'équipements adaptés au niveau des plans et cours d'eau pour la promotion du tourisme <p>La faible connaissance et valorisation du potentiel touristique au niveau des cours et plans d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le faible financement des industries touristiques ; ▪ La difficulté d'accès au financement des industries touristiques ▪ La faible synergie d'actions des acteurs du sous-secteur ▪ L'exploitation anarchique des sites aurifères 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'existence de manifestations internationales (FESPACO, SIAO, SNC, NAK, SITHO, etc.) ▪ L'existence d'une coopération transfrontalière pour la gestion des écosystèmes ▪ L'existence de sites RAMSAR ; ▪ L'image d'un pays accueillants et hospitalier ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le climat d'insécurité au plan national, régional et international ; ▪ L'instabilité institutionnelle se traduisant par le rattachement de la culture et du tourisme à d'autres secteurs ; ▪ La fréquence des crises sociopolitiques ;

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'existence d'acteurs et d'organisations professionnels ▪ La prise en compte des domaines de la culture et du tourisme dans les référentiels nationaux de développement; ▪ L'existence d'un environnement institutionnel favorable ; ▪ La volonté politique de plus en plus affirmée de promouvoir la culture et le tourisme comme richesse nationale ; ▪ La richesse du patrimoine culturel et touristique; ▪ L'offre touristique dérivée de plus en plus abondante; ▪ L'abondance des manifestations culturelles et touristiques qui valorisent la diversité des expressions culturelles du pays; ▪ Le cadre normatif attrayant de création d'entreprises culturelles et touristiques. ▪ L'existence de textes juridiques encadrant le sous-secteur ▪ L'existence d'une volonté politique de développement du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La faible coordination des actions de développement culturel et touristique ; ▪ La faible qualification des ressources humaines; ▪ La faible structuration des acteurs; ▪ Le difficile accès des populations locales aux produits touristiques et culturels; ▪ Le difficile accès aux sites culturels et touristiques; ▪ L'insuffisance de ressources affectées à la promotion de l'offre touristique et culturelle; ▪ La cherté de la destination Burkina Faso par rapport aux pays concurrents (faible compétitivité de la destination BF); ▪ L'absence de fiscalité adaptée au domaine. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La position géographique du Burkina Faso au cœur de l'Afrique de l'Ouest offrant un accès facile à six pays limitrophes ; ▪ L'existence de politiques communes de la culture et du tourisme dans l'espace UEMOA ; ▪ La législation régionale et communautaire favorable à l'entrepreneuriat ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les crises sanitaires ▪ Les changements climatiques ; ▪ La prolifération des plantes envahissantes au niveau des plans et cours d'eaux ▪ La dégradation des forêts galeries

1.4.4 Energie et mines

Tableau n°4 : FFOM de l'énergie et des mines

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La volonté politique à investir dans le domaine (adoption de textes de lois, décrets et arrêtés en faveur des secteurs des énergies renouvelables et des mines); ▪ L'existence du code minier favorable ▪ L'existence d'organisations de la société civile et de leaders d'opinion œuvrant pour la promotion des domaines des énergies renouvelables et des mines ; ▪ Une politique internationale et sous régionale favorable à la promotion des énergies renouvelables ▪ L'existence d'un environnement financier favorable (fonds dans le domaine de l'énergie verte ▪ L'existence de barrages hydro-électriques et centrales solaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Coûts d'investissement élevés des énergies renouvelables ; ▪ Le faible accès aux crédits et autres produits financiers ; ▪ Un faible accès aux financements existants (crédits carbone, etc.) ▪ Une communication inadéquate entre les gestionnaires de projet et les bénéficiaires ; ▪ Un faible engagement des promoteurs privés pour les investissements dans le secteur de l'électrification rurale ; ▪ La mauvaise qualité des équipements solaires ▪ La faible maîtrise des techniques d'installation solaire ▪ L'absence de business model pour les projets ; ▪ Le manque de techniciens qualifiés pour la maintenance des systèmes ▪ L'absence de modèles commerciaux solides pour soutenir les programmes d'énergie renouvelable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les conditions naturelles favorables (potentiel solaire, biomasse, etc.) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'insécurité liée aux menaces terroristes ; ▪ Les crises sanitaires (comme COVID 19) affecte la libre circulation des personnes ; ▪ Les changements climatiques ; ▪ La mauvaise gouvernance

1.5 Défis majeurs

Les défis concernent toutes les thématiques.

1.5.1 Les principaux défis stratégiques

Les principaux défis stratégiques sont :

- **Renforcer la synergie d'actions pour la mise en œuvre de l'EB** : Malgré les progrès réalisés par le Burkina Faso pour l'élaboration de stratégies dans différents domaines de l'EB et les prémisses de mise en œuvre, d'importants problèmes (cf faiblesses ci-dessus) d'organisation institutionnelle subsistent. Cela limite la capacité du pays à formuler et à mettre en œuvre efficacement des politiques de croissance bleue ainsi que des politiques de protection de l'environnement bleu et d'amélioration de la santé des écosystèmes terrestres. A cet égard, l'Etat se doit de donner des signaux d'engagement suffisamment forts, notamment pour ce qui est des activités émergentes de l'EB, pour que le mécanisme institutionnel et consultatif avec les parties prenantes se mette en œuvre.
- **Renforcer la protection et la conservation des ressources en eau, des écosystèmes aquatiques et des forêts galeries** : malgré les efforts déployés par certains partenaires (UICN, Agences de l'eau, ABN, etc.) pour la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques, on constate toujours leur dégradation continue. En outre, la productivité biologique (la biomasse halieutique), la pollution (plastique et chimique entre autres), la santé des écosystèmes ne sont pas renseignées de manière continue. Pour l'EB, la planification spatiale fait également défaut bien qu'elle constitue un processus

public d'analyse et de répartition spatio-temporelle des usages économiques et sociaux et des zones de conservation de l'environnement afin d'atteindre des objectifs spécifiés dans le cadre de la mise en œuvre de l'EB.

- **Améliorer la connaissance du concept et du potentiel bleu** : Les potentiels d'énergie renouvelable et des ressources naturelles sont méconnus. Il existe également de nombreux domaines nouveaux et émergents où le manque d'informations entrave les initiatives de développement.
- **Développer un système de comptabilité et de fiscalité de l'EB** : la comptabilisation des activités et composantes de l'EB n'est pas encore réalisée au Burkina Faso. Elle n'est pas faite de manière unifiée. Actuellement, les données doivent être collectées auprès de différentes sources pour fournir une image globale de la contribution de l'économie bleue à la création de valeur ajoutée et à la création d'emplois.

Un système approprié de comptabilité nationale faciliterait l'enregistrement des variations annuelles dans les secteurs économiques. De la même manière, les composantes écologiques ne sont pas prises en compte malgré les services écosystémiques procurés par les différents milieux aquatiques et terrestres.

Un système de comptabilité nationale approprié devrait être mis en place pour enregistrer de manière centralisée les changements annuels des secteurs EB et des composantes écologiques.

1.5.2 Les principaux défis techniques, transversaux sont les suivants :

- **Evaluer le potentiel de l'économie bleue** - Connaître le potentiel de l'énergie bleue durable et son évaluation financière est nécessaire pour stimuler les investissements. Une évaluation des ressources minérales est également requise ;
- **Promouvoir le tourisme fluvial et lacustre** - Il est nécessaire de développer des activités touristiques à haute valeur ajoutée en introduisant des forfaits d'écotourisme dans l'offre actuelle du tourisme ;
- **Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations** : Le Burkina Faso a un déficit de production et dépend fortement des importations de produits alimentaires (poisson, huile, céréales, etc.) malgré les grandes superficies cultivables dont il dispose. Il faut, par exemple, importer des pays voisins pour approvisionner le marché intérieur en poisson. En outre, les exportations alimentaires se font souvent au détriment des besoins nutritionnels de la population locale. C'est ainsi qu'une part substantielle de la production alimentaire est exportée sans que ne soit prise en compte la nécessité de couvrir les besoins nutritionnels des populations et plus particulièrement des plus démunis ;
- **Améliorer la transformation et la commercialisation des produits** - Le Burkina Faso exporte encore des produits non transformés et des matières premières (poisson, minéraux, etc.) qui peuvent bénéficier d'une transformation. Il est temps de soutenir les investissements dans les produits à valeur ajoutée pour permettre des bénéfices/gains optimaux des produits aquatiques et minéraux et créer les emplois et les revenus nécessaires en devises étrangères

Il est nécessaire de développer les technologies appropriées pour répondre aux exigences de transformation, de conditionnement et de commercialisation des produits.

Avec la croissance démographique, le déficit nutritionnel devrait augmenter à l'avenir si des mesures concrètes ne sont pas appliquées. Dans des régions rurales où le développement est moins avancé, la

population souffre tout particulièrement. Cela est d'autant plus préoccupant que le Burkina Faso fait face à des problèmes de santé consécutifs, entre autres, à la malnutrition.

- **Renforcer le développement économique et social** - La plupart des communautés rurales du Burkina sont pauvres, moins éduquées. Le pays devrait orienter ses efforts d'éradication de la pauvreté vers l'intégration de ces communautés dans le processus de développement de l'EB. Cela permettra de les autonomiser.
- **Mener des actions de sauvegarde et de valorisation de l'environnement** - Le changement climatique et la variabilité climatique ont déjà un impact sur les systèmes aquatiques et la production alimentaire de l'Afrique en général et au Burkina Faso en particulier. Le Burkina Faso doit initier des activités pour renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité des communautés au changement et à la variabilité climatique. Une collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux et les institutions spécialisées est également nécessaire.

2. ELEMENTS DE LA STRATEGIE

2.1 Les fondements

Au niveau international, la stratégie se fonde sur l'agenda 2030 des Nations Unies (ODD)¹. Par ailleurs, plusieurs cadres de référence en vigueur caractérisent le contexte international de cette stratégie dont la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), l'Accord de Paris sur le climat (2015), les Conventions ratifiées par le Burkina Faso notamment celles de Rio sur le développement durable (1992 et 2012), celles relatives au changement climatique (1992), à la biodiversité (1992), à la lutte contre la désertification (1994), aux polluants organiques persistants (2001).

Au plan continental, la stratégie se fonde sur l'agenda 2063 de l'Union Africaine en son aspiration I « une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable » ; il s'inspire aussi de la Déclaration de Malabo adoptée en 2014 et traduite par le nouveau cycle du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA+10) et la stratégie de l'économie bleue pour l'Afrique adoptée en 2020.

Au plan régional, la stratégie de l'économie bleue s'inscrit dans les orientations de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP+10)² et de la Déclaration de Dakar (2013) sur l'initiative pour l'irrigation au Sahel. Aussi, il est en cohérence avec la politique environnementale de la CEDEAO (2008), Il se fonde également sur le cadre stratégique détaillé pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture (2019) complément de la politique régionale de l'agriculture (ECOWAP) de la CEDEAO. Il est également en

¹ ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ; ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ; ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables ; ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

² Les sept (07) orientations majeures de l'ECOWAP+10 sont : (i) assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire, (ii) mieux intégrer la dimension nutritionnelle (iii) affirmer et développer la complémentarité/spécialisation des agricultures dans l'espace régional, (iv) promouvoir des modèles d'intensification durable, réduire les impacts sur le climat et s'adapter aux changements climatiques (v) accroître la résilience des exploitations familiales (vi) mieux hiérarchiser les priorités au niveau régional, (vii) gouverner l'intersectoriel.

phase avec la politique commune d'amélioration de l'environnement (PCAEE) de l'UEMOA (2008) qui vise à inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles, la dégradation des milieux et cadres de vie et de maintenir la biodiversité.

Au plan national, la stratégie de l'EB opérationnalise le deuxième Plan National de Développement Économique et Social (PNDES-II) en son axe 4 : « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois ». L'ambition du PNDES II pour le secteur PASP est de : (i) développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché ; (ii) développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie ; (iii) inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre

La stratégie de l'EB tire son fondement des Politiques sectorielles :

- production Agro-sylvo-pastorale (PS-PASP) de 2018 ;
- « environnement, eau et assainissement (2017-2026)» ;
- de la recherche et de l'innovation (2018-2027)

Ces politiques se fondent elles-mêmes sur l'étude nationale prospective (ENP Burkina 2025).

La PS-PASP vise à développer un secteur productif, assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables.

La PS-RI vise à promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'Économie du pays. Elle couvre les domaines thématiques suivants liés à l'EB : (i) la recherche en sciences agricoles et environnementales ; (ii) la recherche en sciences appliquées et technologiques ; (iii) la recherche géologique et minière ; (iv) la biotechnologie / biosécurité et (v) l'innovation et la valorisation des résultats de la recherche.

La Politique Sectorielle Environnement, Eau et Assainissement vise à assurer un accès à l'eau, à un cadre de vie sain et renforcer la gouvernance environnementale et le développement durable dans l'optique d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations. Il couvre les domaines : (i) de la protection de l'environnement, (ii) du captage, traitement et distribution d'eau, (iii) de l'assainissement, (iv) de l'économie verte, (v) des modes de production et de consommation durables et (vi) de la résilience aux changements climatiques.

Elle se fonde également sur la politique de développement durable du Burkina adopté en 2013 ainsi que sur la politique nationale de pêche et d'aquaculture et la stratégie de développement durable de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2025, la stratégie nationale de la culture et du tourisme (2018-2027).

2.2 La Vision

A l'horizon 2027, l'économie bleue du Burkina Faso est un moteur de croissance et de transformation de l'économie pour un développement socio-économique inclusif et durable.

2.3 Les principes directeurs

Les principes directeurs qui guident la démarche et les actions dans la mise en œuvre de la stratégie sont notamment : le leadership national, le genre et l'équité, la subsidiarité et le partenariat, la responsabilité mutuelle, la gestion axée sur les résultats, la participation et l'appropriation, le développement durable, le pollueur-payeur et préleveur-payeur et la proactivité.

Genre et équité : l'application du principe du genre vise à atténuer progressivement les inégalités sociales en favorisant la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables au développement du secteur. Cela passe par une meilleure planification des investissements et le développement d'un mécanisme de ciblage dans les réponses et les interventions.

Le principe d'équité préconise que la mise en œuvre des actions permette de réduire les inégalités dans l'accès aux ressources productives et aux services essentiels. L'équité se traduit par la réduction des disparités régionales notamment en termes d'investissement en prenant en compte les spécificités des régions et localités par la valorisation de leurs potentialités.

Subsidiarité et partenariat : La mise en œuvre de la stratégie de l'EB se fait par la responsabilisation des acteurs à tous les niveaux de la chaîne de mise en œuvre des investissements. La réalisation des actions est faite au niveau de l'échelon de compétence le plus approprié. En conséquence, ce principe doit se matérialiser par l'implication judicieuse des acteurs des collectivités territoriales, des organisations des producteurs, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers dans la planification, l'exécution et le suivi-évaluation des actions retenues.

Responsabilité mutuelle : Elle consiste à faire en sorte que chaque acteur ait conscience des problématiques de développement du secteur, se sente directement concerné par celles-ci et trouve intérêt à les résoudre. Elle consiste également en une solidarité des résultats d'où la nécessité d'une planification, d'une mise en œuvre et d'un suivi-évaluation participatif et inclusif. Ce principe impose également d'assurer un bon fonctionnement des organes et cadres de concertation aux niveaux central et déconcentré.

Gestion axée sur les résultats (GAR) : Cette approche améliore l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Elle met l'accent sur l'atteinte de résultats préalablement définis de façon réaliste au plan physique et financier tout en garantissant la qualité des livrables. Les éléments fondamentaux de ce principe sont entre autres l'atteinte des résultats de développement et la reddition des comptes. En outre, le respect des procédures de passation et d'exécution des marchés, de gestion administrative et financière, la tolérance zéro à la corruption et au détournement de biens publics seront observés.

Participation, inclusion et appropriation : elles couvrent le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie de l'EB et visent une implication effective de tous les acteurs aux organes décisionnels et d'exécution. À toutes les échelles et à toutes les étapes, une approche inclusive et participative est adoptée en impliquant étroitement toutes les composantes sectorielles et couches sociales du développement rural. Les différents acteurs de mise en œuvre doivent être capables de conduire de manière efficace les actions de leurs ressorts.

Développement durable : la prise en compte du principe de développement durable dans la mise en œuvre de la stratégie de l'EB vise à atténuer les impacts des investissements sur l'environnement. Les actions à développer dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie doivent non seulement tenir compte d'une gestion durable des ressources naturelles, l'agro écologie mais aussi s'inscrire dans les trois piliers du développement durable à savoir l'efficacité économique, l'équité sociale et la viabilité environnementale.

Préleveur-payeur et pollueur-payeur : tout prélèvement de ressources naturelles à des fins commerciales et industrielles donne lieu au paiement d'une redevance. De même, les frais résultants des mesures de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement doivent être supportés par le pollueur.

Proactivité : la mise en œuvre de la stratégie s'inscrit dans une démarche prospective, au niveau de tous les acteurs, afin d'exploiter les meilleures opportunités offertes et de minimiser les risques. Les acteurs impliqués dans l'exécution de la stratégie de l'EB doivent donc être préparés à anticiper l'avenir avec promptitude. La proactivité s'appuiera sur l'intelligence économique (IE) en tant que mode de gouvernance fondé sur la veille, l'exploitation et la protection de l'information stratégique et la maîtrise des risques (sécuritaire, économique, sanitaire...).

Leadership national : la mise en œuvre de la stratégie se fait sous le leadership du Gouvernement, à travers la définition et la mise en œuvre d'orientations claires de développement, le financement d'une grande partie des actions sur ressources propres et l'orientation des appuis des PTF sur les priorités nationales de développement définies.

Cohérence et synergie d'action : la cohérence et la convergence des interventions dans les différents domaines sont un facteur essentiel de dynamisation et de développement d'une EB. La synergie d'action entre les administrations publiques d'appui d'une part et entre les organisations des structures d'appui du secteur privé d'autre part est une exigence du succès de la stratégie.

Unicité de pilotage : Bien que touchant plusieurs secteurs d'activités, la Stratégie nationale de l'EB est pilotée par une instance unique chargée d'en orienter et d'en coordonner la mise en œuvre et d'assurer le suivi et l'évaluation des actions. L'unicité du pilotage est un facteur essentiel pour une meilleure coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des actions des différents secteurs. Les cadres de concertation existants seront rationalisés pour éviter les doublons et redondances en la matière, source d'inefficacité et devront intégrer l'ensemble des structures membres des différents secteurs.

2.4 Les orientations stratégiques

Objectif global

L'objectif global de la stratégie d'EB est de promouvoir une économie bleue inclusive et durable au Burkina Faso.

Objectifs spécifiques :

- Améliorer les connaissances sur l'EB ;
- contribuer à la transformation et à la croissance économique du Burkina Faso ;
- améliorer les connaissances sur la gestion des ressources en eau, la durabilité environnementale, la croissance d'une industrie du transport à l'échelle nationale (terrestre, fluvial, lacustre), le développement de la pêche et de l'aquaculture;
- améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles (minières, forestières et aquatiques etc.).

L'atteinte de ces objectifs favorisera le développement économique, la création d'emploi, la sécurité alimentaire et les échanges.

Axes stratégiques/objectifs stratégiques et effets attendus

Axe I : Promotion de la gouvernance bleue

Cet axe comporte deux objectifs stratégiques que sont : (i) OS 1.1 Améliorer le cadre juridique et politique ; (ii) OS 1.2. Assurer le pilotage et la coordination de la stratégie de l'EB

Tableau n°5 : cadre logique promotion de la gouvernance bleue

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination	
OS 1.1 : Améliorer le cadre juridique et politique	EA 1.1.1. Le cadre juridique est amélioré	A.1.1.1.1 Mettre en cohérence les textes juridiques existants relatifs à l'EB	AU-IBAR Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	
OS 1.2. : Assurer le pilotage et la coordination de la stratégie de l'EB	EA.1.1.2. Le cadre organisationnel et institutionnel est amélioré	A.1.1.2.1 Assurer la cohérence de toutes les initiatives politiques et stratégies nationales avec l'EB A.1.1.2.2 Développer un cadre de gouvernance bleue pour assurer la coordination des activités en suivant le principe de subsidiarité A.1.1.2.3 Développer des outils appropriés pour la gouvernance bleue telle que la comptabilité de l'EB	AU-IBAR- Ministères concernés	
	EA 1.2.1. La synergie d'action entre les acteurs est assurée	A1.2.1.1 Mettre en place une cellule de pilotage et de coordination des activités	Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination	
	EA 1.2..2. Les capacités stratégiques et opérationnelles de l'EB sont améliorées EA.1.2.3. La mise en œuvre, le suivi-évaluation, la capitalisation et la diffusion de la stratégie de l'EB sont effectifs	A1.2.2.1 Mettre en place des unités sectorielles de coordination A.1.2.3.1 Mettre en place un dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des données	Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	

Axe 2 : Renforcement des capacités des acteurs de l'EB

Les objectifs stratégiques sont : OS 2.1 : Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs de l'EB, OS 2.2. Promouvoir l'éducation pour l'économie bleue

Tableau n°6 : Cadre logique « renforcement des capacités des acteurs »

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination	
OS 2.1 Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs	2.1.1 Les capacités techniques des acteurs de l'EB sont renforcées	A.2.1.1.1 Organiser les sessions de formation sur le concept de l'EB	AU-IBAR Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	
	2.1.2 Les acteurs de l'EB sont équipés en moyens matériels adéquats	A.2.1.2.1 Renforcer les capacités opérationnelles des structures	AU-IBAR- Ministères concernés	
OS 2.2 Promouvoir l'éducation pour l'économie bleue	2.2.1 Les capacités institutionnelles sont renforcées	A.2.2.1.1 Mettre en place des cellules sectorielles dans les départements ministériels	Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	
	2.2.2. Les capacités organisationnelles des acteurs de l'EB sont renforcées	A.2.2.2.1 Organiser des sessions de formation des acteurs	Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	

Axe 3 : Restauration et protection des écosystèmes aquatiques et les ressources naturelles en lien avec l'EB (énergie, eau, mines...)

Les objectifs stratégiques sont : OS 3.1. Assurer une gestion durable des ressources de l'EB ; OS 3.2. Restaurer les écosystèmes aquatiques et les ressources naturelles en lien avec l'EB dégradés ; OS 3.3. Préserver la biodiversité ; OS3.4 Promouvoir les énergies bleues renouvelables

Tableau n°7 : Cadre logique « restauration et protection des écosystèmes aquatiques et des ressources naturelles

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination	
OS 3.1. Assurer une gestion durable des ressources de l'EB	EA 3.1.1. Des modes de production durables sont adoptés	A.3.1.1.1 Inventorier les différents modes de productions durables A.3.1.1.2 Accompagner la mise en œuvre des modes de productions durables adaptés	Ministère concernés - Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	
	EA 3.1.2. Des modes de consommation durables sont adoptés	A.3.1.2.1 Identifier les modes de consommation durables A.3.1.2.1 Vulgariser les modes de consommation durables appropriés	Ministères concernés- comité national de suivi – associations de consommateurs	
	EA 3.2.1. Les écosystèmes aquatiques dégradés sont restaurés	A.3.2.1.1 Réhabiliter les barrages d'eau	Ministère de l'environnement- Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	
OS 3.2 Restaurer les écosystèmes aquatiques et les ressources naturelles en lien avec l'EB dégradés	EA 3.2.2. la restauration des ressources naturelles dégradées est assurée	A.3.2.2.1 Reverdir les berges A.3.2.2.2 Aménager les forêts galeries A.2.2.2.3 Appliquer la réglementation sur la protection des berges	Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB Ministère de l'hydraulique- comité national de suivi	
OS 3.3. Préserver la biodiversité	EA 3.3.1. La diversité biologique est préservée	A.3.3.1.1 Renforcer l'application de la réglementation en matière de protection des écosystèmes aquatiques A.3.3.1.2 Réaliser des aménagements de sauvegarde de la biodiversité.	Ministère de l'environnement- Ministère de la pêche - comité national de suivi	

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination	
OS 3.4 Promouvoir les énergies bleues renouvelables	EA.3.4.1 : l'utilisation des énergies bleues renouvelables est accrue	A.3.4.1.1 Accompagner les projets de promoteurs privés A.3.4.1.2 Mettre en place un mécanisme de développement de l'énergie bleue (comme l'hydroélectricité et le photovoltaïque flottant au niveau de certains barrages et lacs) A.3.4.1.3 Evaluer l'impact de l'énergie bleue sur l'environnement	Ministères de l'énergie, de l'eau, de l'environnement Secteur privé	

Axe 4 : Promotion de l'entrepreneuriat bleu (tourisme fluvial et lacustre, transport)

Les objectifs stratégiques sont : OS 4.1 : Promouvoir le tourisme fluvial et lacustre durable ; OS4.2. : Développer les transports fluvial, ferroviaire et terrestre ; OS4.3 Renforcer le partenariat public et privé dans le domaine de l'EB.

Tableau n°8 : Cadre logique « Promotion de l'entrepreneuriat bleu »

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination	
OS 4.1 : Promouvoir le tourisme fluvial et lacustre durable	EA 4.1.1 le tourisme fluvial et lacustre durable est développé	A.4.1.2.1 Adapter les textes règlementaires à l'investissement privé pour le tourisme fluvial et lacustre A.4.1.2.2 Développer des stratégies intégrées pour le tourisme fluvial et lacustre	Ministère du tourisme- Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	
			Ministère du tourisme- Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	
OS 4.2. : Développer les transports fluvial, ferroviaire et terrestre	EA 4.2.1 les transports fluvial, ferroviaire et terrestre sont développés	A.4.2.4.1 Réhabiliter les infrastructures ferroviaires A.4.2.4.2 Renouveler le parc auto de transport de fret A.4.2.4.3 Evaluer les ports secs existants et créer des ports secs dans les zones où il n'en existe pas A.4.2.4.4 Evaluer les corridors de transport, les avantages et inconvénients, les renforcer et les développer	Ministère du tourisme- Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination	
OS 4.3 Renforcer le partenariat public et privé dans le domaine de l'EB	EA 4.2.2 le partenariat public et privé dans le domaine de l'EB est renforcé. EA 4.3.1 Les conditions d'accès au financement bleu sont améliorées	A.4.3.2.1 Renforcer l'organisation des acteurs des transports A.4.3.2.2 Mettre en place/Redynamiser des guichets uniques et l'observatoire national de transport A.4.3.1.1 Adapter le code des investissements au financement de l'EB A.4.3.1.2 Mettre en place un système de financement adapté à l'EB	Ministère des transports-Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB Ministère des transports-Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB – professionnels des transports Ministère des transports- Ministère des finance- Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB – professionnels des transports Ministère des transports- Ministère des finance- Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB – professionnels des transports -bailleurs	

Axe 5: Développement d'une comptabilité, d'une fiscalité et d'une finance bleue

L'objectif stratégique de cet axe est OS 5.1. Accroître les ressources financières en faveur de l'EB ;

Tableau n°9 : Cadre logique « développement d'une comptabilité, d'une fiscalité et d'une finance bleue »

Objectif stratégique	Effets attendus	Actions	Coordination	
OS5.1. Accroître les ressources financières en faveur de l'EB ;	EA 5.1.1. les ressources financières en faveur de l'EB sont accrues	A.5.1.1.1 Mettre en place une ligne budgétaire en faveur de l'EB	Ministère des finances Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	
	EA.5.2.1. La mobilisation des ressources issues de l'EB est accrue	A.5.1.2.1 Développer la fiscalité bleue A.5.1.2.2 Renforcer les capacités des institutions financières et des fonds nationaux à la mobilisation des fonds dans le domaine de l'EB	Ministère des pêches et de l'aquaculture- ministère de l'environnement Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	

Axe 6 : Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la résilience des populations face au changement climatique

Les objectifs stratégiques sont : OS 6.1. Accroître durablement la productivité et la production halieutique et aquacole ; OS 6.2. Promouvoir les chaînes de valeur des produits de l'EB inclusive intégrant la pêche, l'aquaculture, la pêche ornementale ; OS 6.3 Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; OS 6.4 Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles ; OS 6.5. Renforcer la résilience des populations face au changement climatique

Tableau n°10 : Cadre logique « Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la résilience des populations face au changement climatique »

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination	
OS 6.1. Accroître durablement la productivité et la production halieutique et aquacole ;	EA 6.1.1 : L'offre domestique en produits halieutiques a accru	A.6.1.1.1 Aménager les pêcheries A.6.1.1.2 Développer l'aquaculture A.6.1.1.3 Renforcer les capacités des acteurs	AU-IBAR Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	
OS 6.2. Promouvoir les chaînes de valeur des produits de l'EB inclusive intégrant la pêche, l'aquaculture, la pêche ornementale ;	EA 6.1.2 : Les revenus des acteurs ont accru EA 6.2.1. Les pertes post-captures sont minimisées EA 6.2.2. La valeur ajoutée des produits s'est accrue	A.6.2.1.1 Renforcer les capacités des acteurs pour transport, la conservation et la transformation des produits halieutiques A.6.2.1.2 Développer les infrastructures de froid et les technologies de transformation et de conservation des produits halieutiques A.6.2.2.1 Développer le marketing des produits halieutiques	AU-IBAR- Ministères concernés Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	
OS 6.3 Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle	EA 6.3.1. Le taux de consommation des produits halieutiques a augmenté EA 6.3.2. La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations est améliorée	A.6.3.1.1 Promouvoir les produits halieutiques (foires/journées promotionnelles,) A.6.3.2.1 Améliorer la disponibilité des produits halieutiques A.6.3.2.2 Améliorer l'accessibilité des produits halieutiques		

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination	
OS 6.4 Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles	<p>EA 6.4.1. La biodiversité des écosystèmes aquatiques est améliorée</p> <p>EA 6.4.2. Les bonnes pratiques d'exploitation et de protection des écosystèmes aquatiques sont développées</p>	<p>A.6.4.1.1 Réaliser des aménagements pour la production halieutique (passe à poisson, empoisonnements, frayères, ...)</p> <p>A.6.4.1.2 Renforcer l'application des textes réglementaires sur la protection des écosystèmes aquatiques (effort de pêche, pollution, ...)</p> <p>A.6.4.2.1 Inventorier les bonnes pratiques d'exploitation et de protection des écosystèmes aquatiques</p> <p>A.6.4.2.1 Vulgariser les bonnes pratiques adaptées à l'EB</p>		
OS 6.5. Renforcer la résilience des populations face au changement climatique	<p>EA 6.5.1. Des économies écologiquement durables sont développées par les populations</p> <p>EA 6.5.2 : Les ressources en eau sont utilisées de façon efficiente</p> <p>EA 6.5.3. La résilience des femmes et des jeunes dans l'EB est améliorée</p>	<p>A.6.5.1.1 Inventorier les modèles des économies écologiquement durables au niveau local</p> <p>A.6.5.1.2 Accompagner les populations à développer des économies écologiquement durables</p> <p>A.6.5.2.1 Renforcer les capacités des acteurs sur la gestion intégrée des ressources en eau</p> <p>A.6.5.2.2 Promouvoir des productions intégrées (irrigation, production végétale, animale et aquacole)</p> <p>A.6.5.3.1 Renforcer les capacités des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre de l'EB</p> <p>A.6.5.3.2 Faciliter l'accès des femmes et des jeunes au financement de leurs activités dans le domaine de l'EB 5 ?</p>		

3. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION

3.1 Dispositions de mise en œuvre

3.1.1 Dispositions institutionnelles de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette stratégie nationale sera assurée par un comité d'orientation et de suivi de l'EB rattaché au Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA). Ce comité aura pour rôle de donner des orientations, de suivre la mise en œuvre de la politique et de la stratégie qui en découle, d'approuver les projets de programmes d'activités et de budgets prévisionnels et les rapports d'exécution. Il assurera également la facilitation de la mobilisation des financements.

Un arrêté interministériel viendra préciser les différentes modalités (la composition, les missions, les attributions et le fonctionnement de ce comité).

Afin de faciliter la responsabilisation des différentes structures impliquées, il sera mis en place des points focaux dans des sous-secteurs contribuant à l'EB (Eau, Environnement, Tourisme, Transport, Agriculture, Mines, Energies, Pêche et Aquaculture, Recherche Scientifique, Commerce, Economie et Finance...).

3.1.2 Instruments de mise en œuvre

Les principaux instruments de mise en œuvre de la stratégie de l'EB sont les suivants : (i) le plan d'action triennal glissant de la stratégie ; (ii) le plan de travail annuel ; (iii) le plan de communication ; (iv) le plan de formation et (v) la stratégie de mobilisation des ressources de l'Economie bleue.

3.1.3 Les acteurs de mise en œuvre de la stratégie de l'EB

Les acteurs de mise en œuvre de la stratégie de l'EB sont les acteurs étatiques et les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et associations de développement.

3.1.4 Mécanismes de suivi et évaluation

- Dispositif de suivi et évaluation (les structures de production, les chargés de suivi et évaluation, les instances de validation des rapports de suivi et évaluation, les différents cadres de concertation sectorielles...)
- Outils de suivi et évaluation (Plan de suivi, les rapports, les cadres logiques, le Cadre de Mesure de Performances (CMP), les bases de données, Logiciels de traitement de données, plateforme de diffusion de données...)

3.1.5 Mécanismes de financement

Le financement de la stratégie sera assuré par cinq grands groupes d'acteurs que sont l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales, les opérateurs privés et les populations bénéficiaires.

4. L'ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES

Les résultats et impacts escomptés de la mise en œuvre de la présente stratégie demeurent liés à une volonté politique soutenue de la part du Gouvernement pour la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires. La fonctionnalité des cadres de concertation et le transfert effectif des ressources aux collectivités territoriales sont des enjeux importants, facteurs de réussite.

Le succès de la stratégie dépend également de la disponibilité des partenaires techniques et financiers à accompagner le Gouvernement dans sa mise en œuvre.

La levée de toutes contraintes foncières au niveau rural par l'application des dispositions de la loi foncière d'une part, et la décision d'opérateurs économiques d'investir dans les différents domaines d'autre part, sont également essentiels pour la réalisation des objectifs de la stratégie.

Enfin, des conditions sécuritaires, sanitaires et climatiques favorables sont nécessaires à l'atteinte des objectifs de cette stratégie.

SECTION II - LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCONOMIE BLEUE DU BURKINA FASO

LES AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION

Le plan de mise en œuvre de l'économie bleue au Burkina Faso propose une voie à suivre pour surmonter les défis qui entravent la mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue. Élaboré sur une base septennale, il reprend les composantes pertinentes de l'économie bleue du Burkina qui comprennent les activités, les délais de mise en œuvre, les effets attendus. Le plan précise également la coordination au niveau national et de l'Union africaine ainsi que les acteurs.

Le plan de mise en œuvre contribuera donc à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, de la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique de 2014 (AIMS 2050), du Cadre politique et de la Stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture en Afrique (PFRS) de 2014, de l'Agenda 2030 des Nations unies de 2015 (Objectifs de développement durable, ODD) et de la Charte africaine de 2016 sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique (Charte de Lomé).

Il est structuré autour des thématiques mentionnés ci-dessus à la section I, conformément à la stratégie de l'Union africaine, à savoir ;

- Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables,
- Transport routier, ferroviaire, par voie d'eau intérieure et le développement des corridors de transport
- Tourisme fluvio-lacustre, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures
- Ressources énergétiques.

Il s'appuie sur les axes suivants et les différents objectifs stratégiques, assortis de coûts approximatifs pour leur réalisation :

Axe 1 : La promotion de la gouvernance bleue

Axe 2 : Le renforcement des capacités des acteurs de l'EB

Axe 3 : La restauration et protection des écosystèmes aquatiques et les ressources naturelles en lien avec l'EB (énergie, eau, mines...)

Axe 4 : La promotion de l'entrepreneuriat bleu (tourisme fluvial et lacustre, transport)

Axe 5 : Le développement d'une comptabilité, d'une fiscalité et d'une finance bleue

Axe 6 : Le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la résilience des populations face au changement climatique

La dimension de la gouvernance, appelée «gouvernance bleue» qui est transversale est développée à la Section III.

I. LA PECHE, AQUACULTURE, CONSERVATION ET DURABILITE DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES

Contexte et objectifs spécifiques

La pêche et l'aquaculture contribuent au développement socio-économique du Burkina Faso, notamment par la réduction de la pauvreté, la fourniture de nourriture et la sécurité nutritionnelle. Cela se fera par des interventions ciblées qui augmentent la productivité, la rentabilité et la durabilité, et qui seront soutenues par de multiples partenaires des secteurs public et privé, des ONG, des universitaires et des partenaires de développement et avec le soutien de l'UA pendant la mise en œuvre.

Rappelons que le Domaine Thématique I a des objectifs stratégiques en réponse aux préoccupations du Burkina Faso concernant l'utilisation durable des ressources halieutiques et le développement du secteur de l'aquaculture.

Dispositions institutionnelles à prendre conformément à la stratégie africaine de l'économie bleue élaborée par l'union africaine en 2020

Dans de nombreux États africains comme le Burkina Faso, les dispositions institutionnelles actuelles ne sont pas conçues de manière appropriée et ne disposent pas de ressources suffisantes pour répondre aux défis uniques auxquels sont confrontés les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Parmi les problèmes institutionnels, on peut citer :

- L'absence de politiques, de lois et de normes réglementaires actualisées au niveau national ; la non-harmonisation des politiques, des lois et des normes réglementaires ; le faible respect et l'application inadéquate des règles et la participation effective limitée des parties prenantes au processus de gestion des pêches. Lorsque la législation et les politiques sont en place, les plans de mise en œuvre sont soit absents, soit les mécanismes de conformité ne fonctionnent pas ;
- Les mécanismes de coordination et les outils de gouvernance au niveau national font généralement défaut ;
- Les dispositions des conventions internationales, y compris l'adhésion aux mesures de conservation et de gestion adoptées, ne sont pas systématiquement mises en œuvre.

2. LE TRANSPORT ROUTIER, FERROVIAIRE, CORRIDORS DE TRANSPORT, TRANSPORT PAR VOIE D'EAU INTERIEURE

Contexte

Rappelons que l'essentiel des échanges internationaux du Burkina Faso s'effectue par voie maritime en empruntant principalement six (6) corridors à partir des ports de transit :

- Le corridor Ouagadougou/Dakola/Tema, par le Port de Tema (Ghana) ;
- Le corridor Ouagadougou/Dakola/Takoradi, par le Port de Takoradi (Ghana) ;
- Le corridor Ouagadougou/Cinkansé/Lomé, par le Port Autonome de Lomé (Togo) ;
- Le corridor Ouagadougou/Tindangou/Cotonou, par le Port Autonome de Cotonou (Bénin) ;
- Le corridor routier Ouagadougou/Léraba/Abidjan, par le Port Autonome d'Abidjan (Côte d'Ivoire) ; et ;
- Le corridor ferré Ouagadougou/Léraba/Abidjan, par le Port Autonome d'Abidjan (Côte d'Ivoire).

Le développement et un meilleur aménagement de ces corridors permettrait un meilleur désenclavement du Burkina Faso.

L'éloignement du Burkina Faso par rapport aux principaux marchés d'exportation et d'approvisionnement fait du transport international un volet important dans la stratégie d'amélioration des services de transport dans le Programme d'Ajustement du Secteur des Transports (PAST) et son amélioration est considéré comme un facteur incontournable dans la lutte contre la pauvreté.

Les coûts des différentes chaînes de transports sont, au titre du transport international, tributaires des conditions du transport maritime et de passage portuaire des marchandises.

Pour le cas des pays sans littoral, comme le Burkina Faso, le post acheminement des marchandises à partir des ports de desserte peut représenter autant, sinon plus, que le coût de la phase maritime et du passage portuaire.

Ainsi, le coût total du transport pèse lourdement sur le coût de revient des marchandises importées et la compétitivité des produits exportés est fortement pénalisée par rapport à ceux des pays côtiers

Fort de ce constat, la communauté internationale a pris des dispositions pour alléger le poids de l'enclavement dans les échanges extérieurs des pays sans littoral. C'est ainsi que des instruments ont été adoptés notamment par :

- Les Nations Unies, sur le commerce de transit des pays sans littoral ;
- La CEDEAO qui a adopté des instruments d'harmonisation et de facilitation du transport terrestre ;
- L'UEMOA qui poursuit la mise en œuvre d'outils pour renforcer le principe de liberté de transit et de facilitation des transports terrestres dans la sous-région ;
- Les pays sans littoral ont également signé des accords avec les pays de transit pour obtenir des facilités spécifiques d'amélioration des conditions de passage portuaire, de transit et de transport terrestre ;
- Le programme d'action d'Almaty, élaboré sous l'égide des Nations-Unies, pour des partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit, adopté le 29 Aout 2003.

Malgré tout le dispositif existant les conditions de passage des marchandises dans les différents pays de transit ne se sont pas notablement améliorées et se sont dégradées dans certains cas.

C'est ainsi qu'on observe de plus en plus, notamment dans les ports de transit, des changements ou des mesures nouvelles qui remettent en cause les facilités qui découlaient des accords de transit existant et/ou renchérissent les conditions de passage des marchandises dans ces ports.

Le Burkina a également un réseau hydrographique important, surtout dans sa partie méridionale. Les cours d'eau se rattachent à trois bassins principaux : les bassins de la Volta, de la Comoé et du Niger.

Ces cours d'eau offrent de nombreuses opportunités, notamment dans le domaine du transport, du tourisme et de l'exploitation minières et énergiques.

Les dispositions institutionnelles à prendre conformément à la stratégie africaine de l'économie bleue élaborée par l'union africaine en 2020

Des dispositions législatives et réglementaires ont ainsi été adoptées et des protocoles d'accord en matière de transport et de transit signés avec les pays de transit, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Bénin, notamment (voir III.2.2).

Malgré l'adoption de ces textes législatifs et réglementaires et la signature d'accords avec les pays de transit, des difficultés persistent pour l'acheminement des marchandises à l'import et à l'export. Des mesures doivent par conséquent être adoptées.

3. LE TOURISME FLUVIO-LACUSTRE, CHANGEMENT CLIMATIQUE, RESILIENCE, ENVIRONNEMENT, INFRASTRUCTURES

Contexte et objectifs spécifiques

Il s'agit du développement durable par le biais de l'économie bleue. Il faut plutôt développer et renforcer les capacités techniques et institutionnelles nécessaires pour apporter des solutions pratiques qui soient pragmatiques, réalistes et réalisables, tout en apportant des avantages tangibles en termes de diversification économique, de meilleure résistance au climat, d'environnement propre.

L'approche à adopter pour ce domaine thématique est basée sur l'intégration et la prospective des écosystèmes d'eau douce (le Burkina Faso, étant un pays sans littoral) avec des piliers économiques incluant la croissance et le développement durable.

4. LES RESSOURCES ENERGETIQUES

Contexte et objectifs spécifiques

Ce Domaine Thématique se concentre sur trois secteurs de l'économie bleue, à savoir l'énergie bleue durable, les ressources minérales et les industries innovantes. Pour les pays sans littoral, comme le Burkina Faso, l'énergie bleue durable comprend les sources d'énergie renouvelables et non renouvelables, l'énergie des rivières, des lacs, l'énergie thermique. Les plans d'eau peuvent également fournir de la petite et de la pico-hydraulique, ainsi qu'une technologie énergétique émergente telle que le photovoltaïque solaire flottant (FPV).

Afin d'exploiter le potentiel de l'énergie bleue durable, des ressources minérales et des industries innovantes, un certain nombre d'interventions doivent être mises en œuvre.

Axe I : Promotion de la gouvernance bleue

Cet axe comporte deux objectifs stratégiques que sont : (i) OS 1.1 Améliorer le cadre juridique et politique ; (ii) OS 1.2. Assurer le pilotage et la coordination de la stratégie de l'EB

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination/ acteurs	Période /coûts estimatifs CFA
OS 1.1 Améliorer le cadre juridique et politique	EA 1.1.1. Le cadre juridique est amélioré	A.1.1.1.1 Mettre en cohérence les textes juridiques existants relatifs à l'EB	AU-IBAR/ Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/Ministères concernés	2022/2023 10 millions
	OS 1.2. Assurer le pilotage et la coordination de la stratégie de l'EB	EA 1.1.2. Le cadre organisationnel et institutionnel est amélioré	A.1.1.2.1 Assurer la cohérence de toutes les initiatives politiques et stratégies nationales avec l'EB A.1.1.2.2 Développer un cadre de gouvernance bleue pour assurer la coordination des activités en suivant le principe de subsidiarité A.1.1.2.3 Développer des outils appropriés pour la gouvernance bleue telle que la comptabilité de l'EB	AU-IBAR/ Ministères concernés/Comité national de suivi
				2022/2023 10 millions
				2022/2024 10 millions
	EA 1.2.1. La synergie d'action entre les acteurs est assurée	A1.2.1.1 Mettre en place une cellule de pilotage et de coordination des activités	Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB /acteurs	2022 05 millions
	EA 1.2.2. Les capacités stratégiques et opérationnelles de l'EB sont améliorées EA.1.2.3. La mise en œuvre, le suivi-évaluation, la capitalisation et la diffusion de la stratégie de l'EB sont effectifs	A1.2.2.1 Mettre en place des unités sectorielles de coordination A.1.2.3.1 Mettre en place un dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des données	Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB /acteurs	2022 05 millions 2023 30 millions

Axe 2 : Renforcement des capacités des acteurs de l'EB

Les objectifs stratégiques sont : OS 2.1 : Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs de l'EB, OS 2.2. Promouvoir l'éducation pour l'économie bleue

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination/ acteurs	Période /coûts estimatifs CFA
OS 2.1 : Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs de l'EB OS 2.2. Promouvoir l'éducation pour l'économie bleue	2.1.1 Les capacités techniques des acteurs de l'EB sont renforcées	A.2.1.1.1 Organiser les sessions de formation sur le concept de l'EB	AU-IBAR Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/acteurs	2022/2023 40 millions
	2.1.2 Les acteurs de l'EB sont équipés en moyens matériels adéquats	A.2.1.2.1 Renforcer les capacités opérationnelles des structures	AU-IBAR- Ministères concernés/ acteurs	2022/2023 40 millions
	2.2.1 Les capacités institutionnelles sont renforcées	A.2.2.1.1 Mettre en place des cellules sectorielles dans les départements ministériels	Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/acteurs	2022/2023 05 millions
	2.2.2. Les capacités organisationnelles des acteurs de l'EB sont renforcées	A.2.2.2.1 Organiser des sessions de formation des acteurs	Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/acteurs	2022/2023 40 millions

Axe 3 : Restauration et protection des écosystèmes aquatiques et les ressources naturelles en lien avec l'EB (énergie, eau, mines...)

Les objectifs stratégiques sont :

- Objectif stratégique 3.1. Assurer une gestion durable des ressources de l'EB
- Objectif stratégique 3.2. Restaurer les écosystèmes aquatiques et les ressources naturelles en lien avec l'EB dégradés
- Objectif stratégique 3.3. Préserver la biodiversité
- Objectif stratégique 3.4 Promouvoir les énergies bleues renouvelables

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination/ acteurs	Période/ coûts estimatifs/CFA
OS 3.1. Assurer une gestion durable des ressources de l'EB	EA 3.1.1. Des modes de production durables sont adoptés	A.3.1.1.1 Inventorier les différents modes de productions durables	Ministère concernés - Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB /acteurs	2022/2023 10 millions
		A.3.1.1.2 Accompagner la mise en œuvre des modes de productions durables adaptés		2023 30 millions
	3.1.2. Des modes de consommation durables sont adoptés	A.3.1.2.1 Identifier les modes de consommation durables A.3.1.2.1 Vulgariser les modes de consommation durables appropriés	Ministères concernés/ comité national de suivi/associations de consommateurs	2023 10 millions 2023 20 millions
OS 3.2 Restaurer les écosystèmes aquatiques et les ressources naturelles en lien avec l'EB dégradés	EA 3.2.1. Les écosystèmes aquatiques dégradés sont restaurés	A.3.2.1.1 Réhabiliter les barrages d'eau	Ministère de l'environnement/ Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	2023/2024 80 millions 2023/2024 30 millions
	EA 3.2.2. la restauration des ressources naturelles dégradées est assurée	A.3.2.2.1 Reverdir les berges A.3.2.2.2 Aménager les forêts galeries	Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB / Ministères concernés	
OS 3.3. Préserver la biodiversité	EA 3.3.1. La diversité biologique est préservée	A.2.2.2.3 Appliquer la réglementation sur la protection des berges	Ministère de l'hydraulique/comité national de suivi/ professionnels du secteur	2023/2024 30 millions
		A.3.3.1.1 Renforcer l'application de la réglementation en matière de protection des écosystèmes aquatiques A.3.3.1.2 Réaliser des aménagements de sauvegarde de la biodiversité		

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination/ acteurs	Période/ coûts estimatifs/CFA
OS 3.4 Promouvoir les énergies bleues renouvelables	EA.3.4.1 : l'utilisation des énergies bleues renouvelables est accrue	A.3.4.1.1 Accompagner les projets de promoteurs privés A.3.4.1.2 Mettre en place un mécanisme de développement de l'énergie bleue (comme l'hydroélectricité et le photovoltaïque flottant au niveau de certains barrages et lacs) A.3.4.1.3 Evaluer l'impact de l'énergie bleue sur l'environnement	Ministères concernés : énergie, eau, environnement	2023/2027 10 millions
			promoteurs privés	2023/2025 70 millions
			professionnels du secteur	2023 20 millions

Axe 4 : Promotion de l'entrepreneuriat bleu (tourisme fluvial et lacustre, transport)

- Les objectifs stratégiques sont : OS 4.1 : Promouvoir le tourisme fluvial et lacustre durable ; OS4.2. : Développer les transports fluvial, ferroviaire et terrestre ; OS4.3 Renforcer le partenariat public et privé dans le domaine de l'EB.

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination/ acteurs	Période/ coûts estimatifs/CFA
4.1 : Promouvoir le tourisme fluvial et lacustre durable	EA 4.1.1 le tourisme fluvial et lacustre durable est développé	A.4.1.2.1 Adapter les textes règlementaires à l'investissement privé pour le tourisme fluvial et lacustre	Ministère du tourisme/ Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/ professionnels du secteur	2022/2023 05 millions
		A.4.1.2.2 Développer des stratégies intégrées pour le tourisme fluvial et lacustre	Ministère du tourisme/ Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/ professionnels du secteur	2022/2023 30 millions
OS 4.2. : Développer les transports fluvial, ferroviaire et terrestre	EA 4.2.1 les transports fluvial, ferroviaire et terrestre sont développés	A.4.2.4.1 Réhabiliter les infrastructures ferroviaires A.4.2.4.2 Renouveler le parc auto de transport de fret A.4.2.4.3 Evaluer les ports secs existants et créer des ports secs dans les zones où il n'en existe pas	Ministère du tourisme/ Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/ professionnels du secteur/bailleurs Ministère des transports/ professionnels du secteur/bailleurs	2023/2027 Des centaines de millions 2023/2027 Des centaines de millions

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination/ acteurs	Période/ coûts estimatifs/CFA
	EA 4.2.2 le partenariat public et privé dans le domaine de l'EB est renforcé.	A.4.2.4 Evaluer les corridors de transport, les avantages et inconvénients, les renforcer et les développer	Ministères concernés/ professionnels du secteur/bailleurs Ministères concernés/ professionnels du secteur/bailleurs	2023/2026 Des centaines de millions 2023/2024 Des centaines de million
OS 4.3 Renforcer le partenariat public et privé dans le domaine de l'EB.	EA 4.3.1 Les conditions d'accès au financement bleu sont améliorées	A.4.3.2.1 Renforcer l'organisation des acteurs des transports A.4.3.2.2 Mettre en place/Redynamiser des guichets uniques et l'observatoire national de transport A.4.3.1.1 Adapter le code des investissements au financement de l'EB A.4.3.1.2 Mettre en place un système de financement adapté à l'EB	Ministère des transports-Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/professionnels du secteur Ministère des transports/Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/professionnels des transports Ministère des transports/ Ministère des finance/Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/professionnels des transports Ministère des transports- Ministère des finance- Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB – professionnels des transports/bailleurs	2023 10 millions 2023/2024 30 millions 2022/2023 10 millions 2022/2023 10 millions

Axe 5: Développement d'une comptabilité, d'une fiscalité et d'une finance bleue

L'objectif stratégique de cet axe est OS 5.1. Accroître les ressources financières en faveur de l'EB ;

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination/ acteurs	Période/ coûts estimatifs/CFA
OS5.1. Accroître les ressources financières en faveur de l'EB ;	EA 5.1.1. les ressources financières en faveur de l'EB sont accrues	A.5.1.1.1 Mettre en place une ligne budgétaire en faveur de l'EB	Ministère des finances/ Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	
	EA.5.2.1. La mobilisation des ressources issues de l'EB est accrue	A.5.1.2.1 Développer la fiscalité bleue A.5.1.2.2 Renforcer les capacités des institutions financières et des fonds nationaux à la mobilisation des fonds dans le domaine de l'EB	Ministère des pêches et de l'aquaculture/ ministère de l'environnement/ Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB	2023 10 millions

Axe 6 : Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la résilience des populations face au changement climatique

Les objectifs stratégiques sont :

OS 6.1. Accroître durablement la productivité et la production halieutique et aquacole ; OS 6.2. Promouvoir les chaînes de valeur des produits de l'EB inclusive intégrant la pêche, l'aquaculture, la pêche ornementale ; OS 6.3 Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; OS 6.4 Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles ; OS 6.5. Renforcer la résilience des populations face au changement climatique

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination/ acteurs	Période/ coûts estimatifs/CFA
OS 6.1. Accroître durablement la productivité et la production halieutique et aquacole ;	EA 6.1.1 : L'offre domestique en produits halieutiques a accru	A.6.1.1.1 Aménager les pêcheries	AU-IBAR/Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/professionnels du secteur	2023/2024 50 millions
		A.6.1.1.2 Développer l'aquaculture		2023/2025 40 millions
		A.6.1.1.3 Renforcer les capacités des acteurs		2023/2024 30 millions
OS 6.2. <u>Promouvoir les chaînes de valeur des produits de l'EB inclusive intégrant la pêche, l'aquaculture, la pêche ornementale ;</u>	EA 6.1.2 : Les revenus des acteurs ont accru EA 6.2.1. Les pertes post-captures sont minimisées	A.6.2.1.1 Renforcer les capacités des acteurs pour transport, la conservation et la transformation des produits halieutiques	AU-IBAR/ Ministères concernés	
	<u>EA 6.2.2. La valeur ajoutée des produits s'est accrue</u>	A.6.2.1.2 Développer les infrastructures de froid et les technologies de transformation et de conservation des produits halieutiques	Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB / professionnels du secteur	2023 30 millions
		A.6.2.2.1 Développer le marketing des produits halieutiques	Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB / professionnels du secteur/bailleurs	2023/2027 Des centaines de millions
			Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/professionnels du secteur/Ministères concernés	2023/2024 10 millions
OS 6.3 Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle	EA 6.3.1. Le taux de consommation des produits halieutiques a augmenté EA 6.3.2. La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations est améliorée	A.6.3.1.1 Promouvoir les produits halieutiques (foires/journées promotionnelles,) A.6.3.2.1 Améliorer la disponibilité des produits halieutiques A.6.3.2.2 Améliorer l'accessibilité des produits halieutiques	Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/professionnels du secteur/Ministères concernés	2023/2025 20 millions

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Actions	Coordination/ acteurs	Période/ coûts estimatifs/CFA
OS 6.4 Optimiser la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles	EA 6.4.1. La biodiversité des écosystèmes aquatiques est améliorée EA 6.4.2. Les bonnes pratiques d'exploitation et de protection des écosystèmes aquatiques sont développées	A.6.4.1.1 Réaliser des aménagements pour la production halieutique (passe à poisson, empoisonnements, frayères, ...) A.6.4.1.2 Renforcer l'application des textes règlementaires sur la protection des écosystèmes aquatiques (effort de pêche, pollution, ...) A.6.4.2.1 Inventorier les bonnes pratiques d'exploitation et de protection des écosystèmes aquatiques A.6.4.2.1 Vulgariser les bonnes pratiques adaptées à l'EB	Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/ professionnels du secteur/Ministères concernés	2023/2024 10 millions
OS 6.5. Renforcer la résilience des populations face au changement climatique	EA 6.5.1. Des économies écologiquement durables sont développées par les populations EA 6.5.2 : Les ressources en eau sont utilisées de façon efficiente EA 6.5.3. La résilience des femmes et des jeunes dans l'EB est améliorée	A.6.5.1.1 Inventorier les modèles des économies écologiquement durables au niveau local A.6.5.1.2 Accompagner les populations à développer des économies écologiquement durables A.6.5.2.1 Renforcer les capacités des acteurs sur la gestion intégrée des ressources en eau A.6.5.2.2 Promouvoir des productions intégrées (irrigation, production végétale, animale et aquacole) A.6.5.3.1 Renforcer les capacités des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre de l'EB A.6.5.3.2 Faciliter l'accès des femmes et des jeunes au financement de leurs activités dans le domaine de l'EB	Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/ professionnels du secteur/Ministères concernés Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/ professionnels du secteur/Ministères concernés Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/ professionnels du secteur/Ministères concernés Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/ professionnels du secteur/Ministères concernés Comité national de suivi mise en œuvre stratégie EB/ professionnels du secteur/Ministères concernés	2023/2024 10 millions 2023/2027 60 millions 2023 10 millions 2023 10 millions 2023 10 millions 2023 10 millions 2023/2024 20 millions 2023/2024 30 millions 2023/2027 40 millions 2023/2026 30 millions

SECTION III : MECANISME DE COORDINATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ECONOMIE BLEUE DU BURKINA FASO

Rappelons que la mise en œuvre de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique contribuera à stimuler la croissance économique inclusive, la prospérité sociale ainsi que la gestion et la protection de l'environnement. Pour atteindre effectivement ces objectifs, il faudra s'appuyer sur les recommandations formulées en octobre 2019. Dans ces recommandations, la Commission de l'Union africaine a été invitée à :

- soutenir une sensibilisation efficace, renforcer les capacités et partager les meilleures pratiques en matière d'économie bleue ;
- appuyer la mise en place de mécanismes de la gouvernance bleue pour assurer la planification et la coordination à l'échelle continentale, régionale et nationale, et ;
- mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'économie bleue.

La deuxième recommandation établit une base permettant à l'UA-BIRA de mettre en place un mécanisme ou un cadre de la gouvernance bleue pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'économie bleue par le biais de son Plan d'action. L'absence de structure de coordination constituerait un handicap majeur non seulement pour l'appropriation et l'application de la Stratégie par les États membres et par les Commissions économiques régionales, mais elle compromettrait également l'exécution et le suivi effectifs du Plan de mise en œuvre de la Stratégie.

Un Cadre de la gouvernance bleue permettra d'assurer une cohérence, une homogénéité et une synergie générales, en plus de créer des passerelles et de favoriser une meilleure exploitation des ressources entre les différents plans de mise en œuvre des stratégies.

I. OBJECTIFS

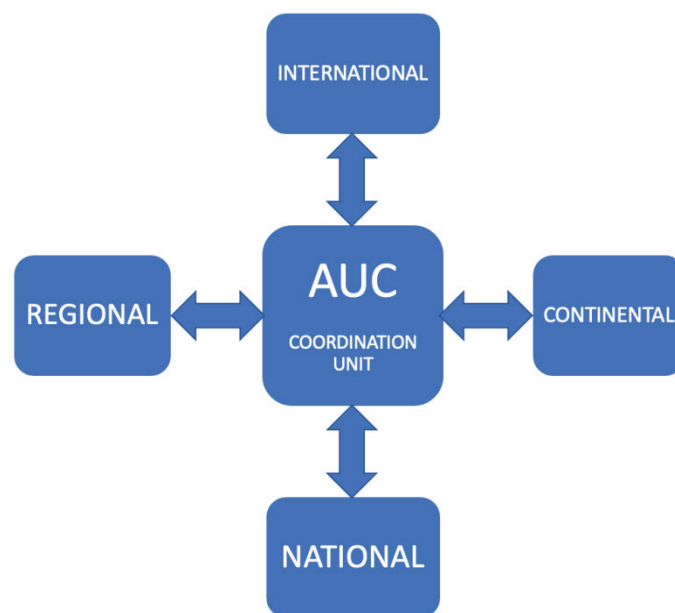
La mise en œuvre de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique nécessite l'instauration d'un mécanisme institutionnel efficace qui pourrait être désigné comme la gouvernance bleue, car elle se rapporte aux processus d'interaction et de prise de décision entre les acteurs impliqués dans une initiative collective visant à établir, renforcer ou reproduire des normes et des institutions.

Il s'agit de la coordination, de la planification et du suivi des activités liées à l'économie bleue initiées par la Commission de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales (et d'autres organisations régionales) ainsi que par les États membres.

Un cadre de gouvernance est donc nécessaire pour mettre en place un plan d'organisation à différentes échelles et favoriser une collaboration à long terme entre les institutions africaines. Le cadre de gouvernance contribuera à structurer, soutenir, réglementer et assurer la transparence des règles et des normes établies pour le développement de l'économie bleue en Afrique.

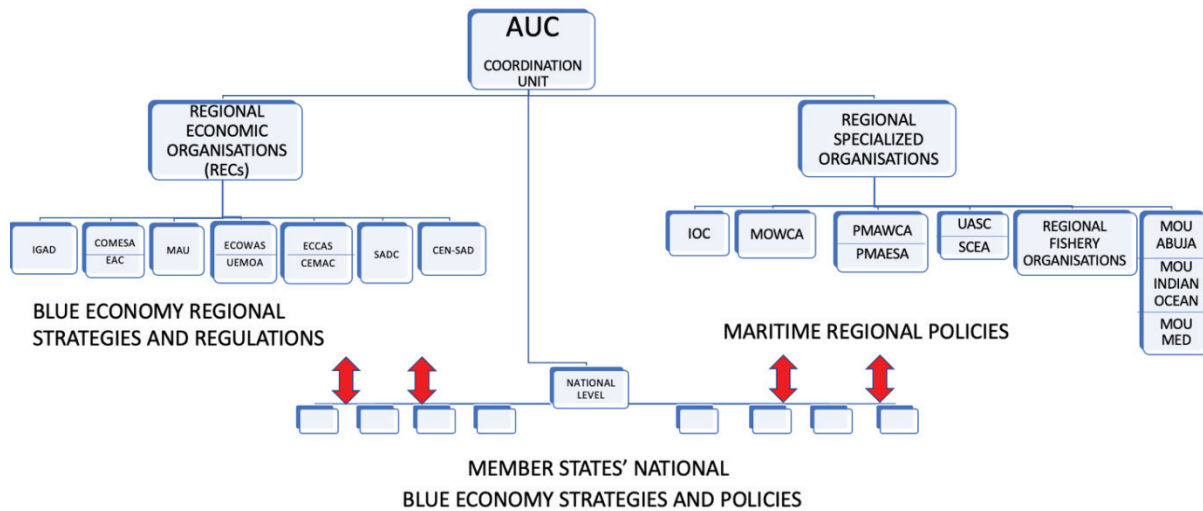
Les deux principaux objectifs du présent Cadre de la gouvernance bleue sont les suivants :

- Définir un cadre pour la mise en place de mécanismes fonctionnels et intégrés en vue de coordonner la gouvernance bleue dans les États membres de l'Union africaine et les Communautés économiques régionales pour favoriser une mise en œuvre durable et globale de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique. Le cadre comprend des conseils sur la conception, la mise en place, les dispositions institutionnelles, l'opérationnalisation et la gestion des mécanismes de coordination de la gouvernance bleue ainsi que des mécanismes offrant des options pour la mise en œuvre au niveau des États membres de l'Union africaine aussi bien que pour la mise en œuvre au niveau régional par les Communautés économiques régionales.
- Formuler des recommandations sur le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale en faisant converger les intérêts divergents et les ressources respectives des différents acteurs de l'économie bleue. Le document est structuré en trois parties :
 1. La première partie présente les principes des mécanismes de la gouvernance bleue, tels que la coordination, les outils et le financement.
 2. La deuxième partie présente en détail les dispositions institutionnelles à mettre en place entre la Commission de l'Union africaine, les Communautés économiques régionales et les États membres.
 3. La troisième partie décrit, quant à elle, les dispositions spécifiques à prendre dans différents secteurs et composantes de l'économie bleue, y compris les partenariats public-privé.



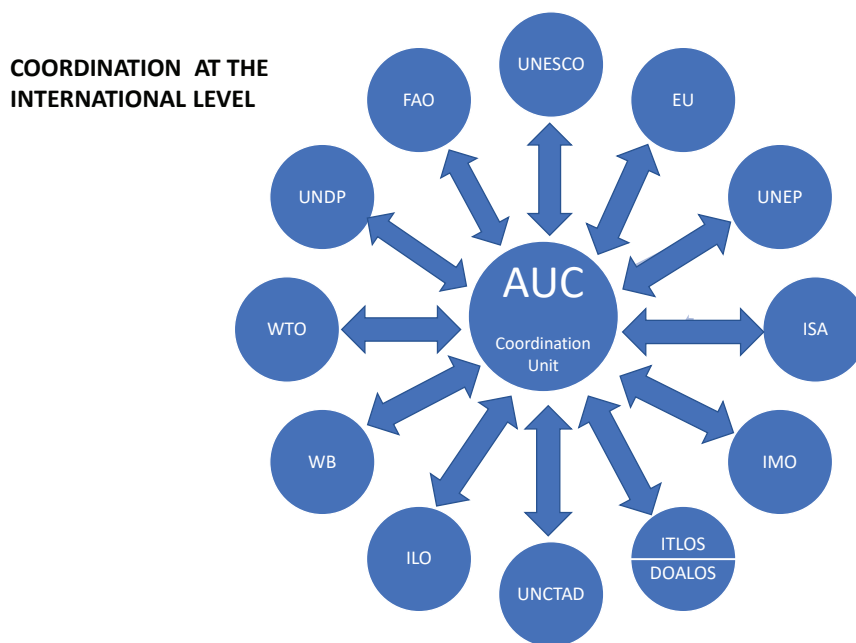
Vision multidirectionnelle de l'action du Bureau de la gouvernance bleue au sein de la Commission de l'Union africaine

Un Comité national de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie et du respect de son Plan de mise en œuvre doit être mis en place dans chaque Etat et ce Comité sera placé sous la supervision du Comité national de coordination, ou sera pleinement assuré par ce dernier. Ce Comité, entouré d'experts, fera également toutes les recommandations nécessaires au Gouvernement pour mener à bien les réformes légales et réglementaires nécessaires à la construction d'une économie bleue nationale, mais aussi pour encourager le Gouvernement à trouver des sources de financement adéquates pour promouvoir cette économie.



Les mécanismes de coordination aux niveaux national et régional

Comme au niveau national, il faudra également mettre en place dans chaque CER une structure de coordination de l'économie bleue capable de l'appréhender de manière multidisciplinaire, transversale et holistique, et de pouvoir travailler en parfaite synergie avec le Bureau de coordination de l'Union africaine.



Coordination au niveau international

Au niveau international, fidèle à sa stratégie de partenariats, de collaborations, de synergies et de mobilisation de fonds, l'Unité de coordination devra nécessairement coopérer avec toutes les institutions spécialisées mondiales et les organisations internationales travaillant dans le domaine de l'économie bleue ou de ses secteurs connexes.

2. APPLICATION DES PRINCIPES CLES

Au niveau continental, un cadre politique et réglementaire efficace est nécessaire pour garantir les investissements dans l'exploration durable des zones économiques exclusives (ZEE) des pays, ainsi que pour mettre en place une politique solide en matière d'innovation, de transfert de technologie et d'adaptation en vue d'encourager les initiatives novatrices.

Cette politique devrait être mise en œuvre afin de renforcer les capacités institutionnelles des principales agences et organisations nationales, sous-nationales et celles des États insulaires.

La mise en œuvre de ce cadre politique et réglementaire nécessite également une forte collaboration entre les principales entités/structures et un consensus sur la définition d'initiatives communes.

Enfin, cela nécessite le renforcement des capacités humaines et la fourniture d'un soutien technique pour remédier aux inégalités entre les pays de la région.

En outre, la gouvernance bleue doit veiller à ce que l'économie bleue suive les trois principes suivants :

- L'économie circulaire : l'adoption d'un modèle circulaire de production et de consommation est liée à l'économie bleue. Ce principe consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler le plus longtemps possible les produits et matériaux existants afin de conserver leur valeur.
- La viabilité environnementale et sociale : le changement et la variabilité climatiques ont déjà des incidences sur les systèmes aquatiques et sur toute la production alimentaire en Afrique.
- L'autonomisation et la participation à la prise de décision : pour garantir une couverture élargie de l'économie bleue ; la prise en compte des besoins des communautés ; et le respect des droits de l'homme.

3. LA MISE EN ŒUVRE DU MECANISME DE COORDINATION DE LA GOUVERNANCE AU BURKINA FASO

Malgré les progrès réalisés sur de nombreux fronts, des défis institutionnels et de gouvernance demeurent et limitent la capacité du Burkina Faso, un pays sans littoral à formuler et à mettre en œuvre efficacement des politiques relatives à la croissance et au développement de l'économie bleue. Cela nécessite le renforcement des capacités institutionnelles des principales agences et organisations nationales pour la mise en œuvre efficace l'EB. Cela impliquera également le renforcement des capacités et l'incitation des entités et des structures qui sont liées aux aspects sectoriels clés de l'EB, entre autres.

Du point de vue de la gouvernance, il faudra :

- Assurer la cohérence de toutes les initiatives, politiques et stratégies nationales avec l'EB ;
- Développer un cadre de gouvernance bleue pour assurer la coordination des activités en suivant le principe de subsidiarité ;
- Développer des outils appropriés pour la gouvernance bleue tels que la comptabilité de l'EB;

Pour assurer un changement transformateur de l'économie du Burkina qui favorise l'emploi et le bien-être de tous, les changements institutionnels devraient être encouragés de la manière suivante :

- Intégrer le processus de transformation dans les politiques globales de lutte contre le changement climatique afin de transformer les contraintes en opportunités en améliorant la santé des services des écosystèmes aquatiques pour permettre aux écosystèmes de devenir des sources de richesse durables ;
- Développer des stratégies intégrées pour assurer une croissance bleue durable et inclusive ;
- Assurer le fonctionnement des mécanismes de renforcement des capacités nationales, des centres d'innovation et des réseaux d'excellence pour l'économie circulaire, l'industrie propre et les mécanismes de financement innovants.

3.1 La coordination de la gouvernance bleue au niveau national

La coordination de l'économie bleue entre l'Union africaine et les États membres est celle qui présente les défis les plus importants dans le domaine de la mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue africaine : problèmes du degré d'avancement de chaque pays dans sa propre «Stratégie» nationale, défis institutionnels et politiques, souveraineté des États, conflits de compétences, degré de volontarisme des États, défis liés aux systèmes juridiques et aux modèles économiques, communautés culturelles et linguistiques, géographie (enclavé ou non, territoire insulaire ou non), autres spécificités nationales, etc.

Les pays États sans littoral accordent beaucoup d'attention à la dimension terrestre de l'économie contrairement aux pays côtiers et insulaires.

L'unité de coordination de l'Union Africaine encourage les États membres comme le Burkina Faso à établir un organe national de coordination de l'économie bleue avec lequel il sera plus facile et plus efficace de travailler ensemble pour faire progresser l'économie bleue dans le pays.

L'expérience montre qu'une structure de coordination rattachée au plus haut niveau, par exemple aux services du Premier ministre ou même aux services techniques du Bureau du Chef de l'État, s'avère plus efficace et surtout génère moins de conflits institutionnels qu'une coordination qui serait confiée à un département sectoriel (transport, pêche, tourisme, environnement, , mines et énergie, , etc.)

Cette structure nationale interdépartementale pourra également mieux percevoir la richesse du modèle d'économie bleue inclusif et intégrateur, multidisciplinaire, transversal et holistique proposé aux États par l'Union Africaine.

Un Comité national de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie et du respect de son Plan de mise en œuvre doit être mis en place dans chaque État et ce Comité sera placé sous la supervision du Comité national de coordination, ou sera pleinement assuré par ce dernier.

Ce Comité, composé d'experts, fera également toutes les recommandations nécessaires au Gouvernement pour mener à bien les réformes légales et réglementaires nécessaires à la mise en place d'une économie

bleue nationale, mais aussi pour encourager le Gouvernement à trouver des sources de financement adéquates.

3.2 Mécanismes de coordination spécifiques

3.2.1 Pêche et aquaculture

Le ministère, département ou agence (dénommé «l'Autorité») en charge de la pêche et de l'aquaculture est un moteur qui stimule la croissance et donne un nouvel élan pour libérer tout le potentiel du secteur. Il a la responsabilité de superviser la mise en place de mécanismes de coordination efficaces par le biais de vastes processus de consultation avec les autres parties prenantes. Les mécanismes de coordination peuvent prendre en compte les éléments suivants :

- Une direction ou une unité doit être créée, si elle n'existe pas encore, pour superviser la planification, la coordination, la mise en œuvre, le suivi et les évaluations ;
- Sous la direction/unité, mettre en place un comité directeur composé de membres provenant, entre autres, de ministères/départements/agences qui ont un intérêt dans le secteur (approche multisectorielle/aménagement du territoire, y compris l'environnement, le transport maritime, le tourisme, l'énergie, l'agriculture, le commerce), de représentants de l'industrie de la pêche commerciale, de représentants de la pêche à petite échelle, d'aquaculteurs privés ou de leurs associations, de coopératives/associations de pêche, d'universitaires et d'ONG. Le comité directeur peut créer des équipes de travail ou/et coopter des membres supplémentaires d'experts, selon les besoins qui se présentent de temps à autre. La principale responsabilité du Comité directeur est de domestiquer le plan et de diriger sa mise en œuvre ;

3.2.2 Transport

Afin d'assurer la coordination des politiques et des programmes en matière de transport, le Burkina Faso devrait mettre en place un organe, chargé de :

- De suivre les accords de transit avec les pays côtiers,
- promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et encourager la création de comités de facilitation du trafic ;
- mise en place d'une administration nationale chargée de la coordination et de l'harmonisation des activités de transport, multimodal et fluvial, de l'application des lois et règlements dans les domaines du transport.

3.2.3 Énergie

Certains des mécanismes de coordination pour la réalisation d'une énergie bleue durable réussie pourraient au Burkina Faso, inclure :

- L'institutionnalisation de l'énergie bleue durable au niveau national ;
- L'intégration de l'énergie bleue durable et la création de liens entre les entités concernées au niveau national ;
- La coordination des efforts régionaux avec les CER et d'autres entités.

3.2.4 Innovation

En raison du manque de bonne gouvernance, d'un budget fiscal inadéquat et de politiques qui favorisent l'innovation, les industries du continent sont relativement obsolètes et ont besoin d'être modernisées. Un mécanisme de gouvernance bien structuré et coordonné dans les industries innovantes pourrait augmenter l'efficacité des dépenses financières, accroître la productivité, augmenter le transfert et l'adoption des connaissances et des technologies, améliorer les capacités locales et encourager l'esprit d'entreprise.

4. PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE A METTRE EN PLACE

4.1 Pêche et aquaculture

Le partenariat public-privé (PPP) dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle important, entre autres, pour améliorer l'accès aux marchés nationaux et internationaux, la sécurité et la qualité des aliments, le marketing, les services financiers, l'amélioration du rapport coût-efficacité, l'augmentation des investissements, une meilleure répartition des risques, l'accélération de la mise en œuvre, la recherche et le développement, les infrastructures physiques et techniques, le renforcement des capacités et les services de vulgarisation, la biosécurité et la sûreté biologique

4.2 Tourisme

Le PPP mis en place pour le tourisme se caractérise par :

- Un modèle de tourisme «séparé», dominé par les multinationales étrangères ;
- un modèle de tourisme «d'intégration relative» qui intègre le modèle de ségrégation avec la population et l'esprit d'entreprise local ; et,
- Un modèle de tourisme «intégré», géré par des petites et moyennes entreprises locales, dans lequel les intérêts de la communauté prévalent.

4.3 Environnement

Les PPP mis en place pour l'environnement dépendent largement d'un ensemble d'instruments politiques pour la gestion des services écosystémiques, la réduction de la pollution, la promotion de la conservation de la biodiversité.

4.4 Énergie

La mise en œuvre de l'énergie bleue durable nécessite un investissement en capital élevé et comme la plupart des technologies, à l'exception du FPV et de l'éolien offshore, ne sont pas parvenues à maturité, le risque d'investissement pourrait être élevé. Ces dernières années, le nombre de PPP dans le domaine des énergies renouvelables en Afrique a considérablement augmenté. C'est par conséquent une opportunité pour le Burkina Faso.

5. RENFORCEMENT DES CAPACITES, RECHERCHE ET EDUCATION

5.1 Pêche et aquaculture

La connaissance, la recherche, l'innovation et l'éducation sont des ingrédients transversaux essentiels pour permettre au secteur de la pêche et de l'aquaculture d'atteindre son potentiel. C'est pourquoi le ministère, département ou agence (ci-après dénommé «l'Autorité») en charge de la pêche et de l'aquaculture doit :

- Donner la priorité aux investissements dans la formation et le développement des capacités, la recherche et l'éducation à tous les niveaux (technique, gestionnel, stratégique) et dans tous les domaines de la pêche et de l'aquaculture (y compris la recherche halieutique, l'évaluation des stocks, la planification de la gestion des pêches, la gestion de la pêche, la coopération régionale, l'économie de la pêche, le marketing, les approches de gestion fondées sur les droits de l'homme) couvrant les pêcheurs publics, privés et à petite échelle ;
- Intégrer des cours sur la pêche et l'aquaculture dans le système éducatif et faire partie de l'élaboration des programmes d'études afin de garantir que ce qui est enseigné est adapté aux besoins du secteur.

5.2 Transports

Afin de disposer de ressources humaines de qualité pour la gestion de l'économie bleue, il est nécessaire de :

- Créer ou renforcer les établissements de formation, les universités, les académies spécialisées, les instituts au niveau national ;
- Doter les établissements et instituts de formation d'enseignants et d'instructeurs spécialisés dans les différents modes de transport ;
- Encourager la collaboration entre les instituts de formation et de recherche en vue de coopérer dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de la formation en matière de transport ;
- Mobiliser des ressources financières pour les instituts de formation, de recherche et d'éducation maritimes aux niveaux national et régional, ainsi que pour l'octroi de bourses de formation ;
- Renforcer les capacités des opérateurs et mettre en place des programmes de formation pour une main-d'œuvre qualifiée, en mettant l'accent sur les technologies de l'information et de la communication ;
- Promouvoir la professionnalisation des acteurs, le renforcement des capacités et l'employabilité des jeunes.

5.3 Tourisme

Le renforcement des capacités, la recherche et l'éducation sont les principaux moteurs des motivations touristiques et des avantages de la collaboration qui sont interdépendants. Les raisons qui poussent le tourisme à renforcer les capacités, la recherche et l'éducation dans l'économie bleue, sont de promouvoir les avantages de la collaboration

5.4 Environnement

Le renforcement des capacités, la recherche et l'éducation pour l'environnement dans la gouvernance de l'économie bleue contribueront à différencier les produits et services environnementaux - augmentant ainsi l'avantage concurrentiel dans l'économie bleue.

5.5 Énergie

Le manque de compétences en matière d'énergie bleue durable, les progrès de la recherche et de l'éducation jouent un rôle clé dans le fonctionnement de la gouvernance. Alors que les progrès de l'énergie bleue dans les principales institutions de recherche sur l'énergie des pays développés progressent, les États membres africains comme le Burkina Faso doivent investir dans le renforcement des capacités, la recherche et les institutions universitaires pour rattraper leur retard.

5.6 Innovation

Le continent est en bas du classement mondial en matière d'innovation, de recherche et d'éducation. De nombreux établissements de recherche et d'enseignement souffrent du manque de financement, qui est le moteur de l'innovation.

6. MECANISMES DE FINANCEMENT BLEU

L'élaboration de mécanismes de financement innovants devrait être poursuivie au niveau continental pour garantir des investissements bleus cohérents.

La diversification des régimes de financement peut également contribuer au financement des initiatives de l'économie bleue. Le secteur privé devrait y avoir accès grâce à un mécanisme de cofinancement. Cela encouragera des partenariats public-privé en faveur de la transition vers une économie bleue durable, ainsi qu'à l'élimination de l'empreinte carbone.

CONCLUSION

Le Burkina Faso étant un pays sans littoral, il n'était pas facile de développer la stratégie de l'économie bleue nationale, les mers et océans étant les principaux réceptacles des ressources de l'économie bleue.

Toutefois, le Burkina Faso est arrosé par des rivières, lacs, bassins et fleuve, d'où la possibilité de valoriser les ressources aquatiques (la pêche, l'aquaculture, etc.), ainsi que l'exercice de certaines autres activités de l'économie bleue comme le tourisme au niveau des berges et l'exploitation de l'énergie au niveau des barrages, lacs et autres cours d'eau.

Les pays côtiers recèlent de plus de possibilités dans le domaine de l'économie bleue, mais, nous avons pu trouver des possibilités au Burkina Faso.

ANNEXES

Annexe I : Liens entre les différents secteurs et l'économie bleue

Sous-Secteurs	Lien avec l'EB	Synergie d'actions possibles	Atouts / Potentiels	Contraintes	Solutions proposées
1) Pêche et Aquaculture	<p>Fourniture de protéines animales de qualité</p> <p>Création d'emplois</p>	<p>Contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p>Contribution à la création d'emplois bleus</p> <p>Contributions à la restauration et à la protection des Ecosystèmes aquatiques</p>	<p>Existence d'un potentiel énormes et sous exploités (plus de 1000 barrages, cours d'eau, mares naturelles etc.....)</p> <p>Potentiel de production en aquaculture de 110 000 tonnes</p>	<p>Faible aménagement des pêcheries</p> <p>Faible financement des activités halieutiques et aquacole</p> <p>Développement de la pêche INN</p> <p>Faible compétitivité des produits de l'aquaculture</p> <p>Changements climatiques</p>	<p>Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagements des pêcheries</p> <p>Opérationnaliser le Guichet Pêche et Aquaculture au sein du FODEL</p> <p>Mutualiser les moyens de contrôle (Police Bleue)</p> <p>Subventions des intrants et matériels aquacoles Supprimer les droits de douane et taxes liés à l'importation des intrants et matériels aquacoles</p> <p>Elaborer des projets et rechercher les financements bleus</p>
2) Environnement et Changement Climatique	<p>Contrôle des pratiques de pêche, d'aquaculture, des pratiques agricoles au niveau des écosystèmes aquatiques</p> <p>Conduites des études d'impacts environnementales et sociales</p>	<p>Contribution à la restauration et à la protection des écosystèmes aquatiques</p> <p>Contribution à la mise en œuvre des polices piscicoles, Forestières et de l'eau</p> <p>Contribution à la formulation des projets bleus</p> <p>Contribution à la création d'emplois bleus</p>	<p>Services de l'Environnement suffisamment déconcentrés (Département et Communes)</p>	<p>Insuffisances des ressources financières pour les opérations de contrôles</p> <p>Conflits de compétences ou de leadership</p> <p>Multiplicité du système de contrôle au niveau des Ecosystèmes Aquatiques (Police piscicoles, Polices Forestières, Police de l'eau)</p>	<p>Renforcer la collaboration entre les services de l'Environnement et les autres services parties prenantes de l'EB</p> <p>Mutualiser les ressources financières</p> <p>Unifier les systèmes de contrôle (Instituer la Police Bleue)</p> <p>Développer la comptabilité Bleue pour mobiliser les financements bleus</p>

Sous-Secteurs	Lien avec l'EB	Synergie d'actions possibles	Atouts / Potentiels	Contraintes	Solutions proposées
3) Eau	<p>Développement des productions halieutiques, aquacoles, agricoles, sylvicoles et pastorales (irrigation)</p> <p>Prélèvement dans l'Approvisionnement en Eau Potable (ONEA et ONEA Privé)</p> <p>Prélèvement dans le Traitement des mines, construction des infrastructures routières et BTP</p> <p>Développement de l'Energie bleue (hydroélectricité, éolien, solaire)</p> <p>Développement du Tourisme Fluvial et lacustre</p> <p>Développement du transport fluvial et lacustre</p>	<p>Contribution à la gestion optimale et durable (Economie circulaire) des ressources en eau</p> <p>Contribution à la création d'emplois bleus</p> <p>Contribution au Développement de l'Import et l'Export</p>	<p>Existence de politique stratégiques, programmes et plan d'actions en matière de l'eau</p> <p>Existence de cadres réglementaires en matière de gestion intégré des ressources en Eau</p> <p>Développement de l'approche GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en eau à travers les Agences des Bassins</p> <p>Existence des outils de gestion (SDAGE, AE, CLE, Police de l'Eau, Comité Technique Conjoint GIRE-Fleuve Sourou, ABV, ABN)</p> <p>Existence d'un cadre juridique et institutionnelle</p> <p>Existence de cours d'eau navigable (Mouhoun)</p>	<p>Conflits d'usages de l'eau (pêcheurs et maraichers)</p> <p>Pollutions et ensablement continues (activités industrielles, minières et agricoles)</p> <p>Occupations des berges</p> <p>Absence d'échelle/passes à poissons dans la plus part des barrages</p> <p>Faible application des textes réglementaires sur la GIRE</p> <p>Equipements de transports traditionnels et ne répondant pas aux normes internationales</p> <p>Manque d'aménagement des infrastructures de navigation</p>	<p>Instituer un cadre inclusif de la Gouvernance Bleue</p> <p>Relecture du Décret Comité National de la Pêche et de l'Aquaculture (CONAPEA) en Comité National de l'Economie Bleue (CONEB)</p> <p>Mutualiser les ressources financières</p> <p>Unifier les systèmes de contrôle (Instituer la Police Bleue)</p> <p>Réglementer/Renforcer les emplois bleus (ONEA privés, Energies renouvelables)</p> <p>L'élaboration d'un guide sur la sécurité de la navigation</p> <p>La définition des conditions d'immatriculation des moyens de transport fluviaux</p> <p>L'élaboration d'un code du transport fluvial</p> <p>L'implémentation d'un projet pilote de promotion de transport fluvial</p>

4) Culture et Tourisme	<p>Développement des infrastructures touristiques au niveau des Ecosystèmes Aquatiques</p> <p>Développement de l'Ecotourisme</p> <p>Développement de la pêche de loisir/pêche sportive</p>	<p>Contribution à la restauration et à la protection des écosystèmes aquatiques</p> <p>Contribution à la création d'emplois bleus</p>	<p>Existence d'un potentiel énormes et sous exploités (plus de 1000 barrages, cours d'eau, mares naturelles etc.....)</p> <p>Existence de 25 sites RAMSAR (Bagré, Sourou, Par W Samendéni, Marre aux Hippos etc.....)</p> <p>Existences des agences de tourisme</p>	<p>Pollutions des écosystèmes aquatiques</p>	<p>Créer un environnement favorable au Tourisme bleue</p> <p>Renforcer/ Elaborer un cadre réglementaire pour le Tourisme Bleue</p> <p>protection et aménagement des sites touristiques y compris la pêche de loisirs</p> <p>Renforcement de l'entreprenariat et industrie touristique</p>
5) Energie et mines	<p>Développement des énergies bleues</p> <p>Création d'emplois</p>	<p>Contribution à fourniture et à la couverture des besoins énergétiques (pompage de l'eau, irrigation, pêche, aquaculture, besoins domestiques, etc....</p> <p>Contributions à la création des emplois bleus</p> <p>Contribution à la protection des zones de frayères</p>	<p>Existences de barrages hydroélectriques (Bagré, Kompienga, Samandéni) et d'autres en projets (Bassiéri, Ouessa, Noubiel)</p> <p>Conditions naturelles favorables à l'énergie solaire (5,5kw/m2)</p> <p>Création juridique favorable et mesures incitatives</p>	<p>Les Coûts d'investissement élevés des énergies renouvelables</p> <p>Faible qualité de certains équipements et matériels solaires</p> <p>Un faible engagement des promoteurs privés pour les investissements dans le secteur de l'électrification rurale</p> <p>La faible maitrise des techniques d'installation solaire</p>	<p>Mise en place d'une unité de production de panneaux solaires au Burkina Faso</p> <p>Renforcement des capacités techniques des entreprises et autres acteurs</p> <p>Mise en place de projet pilote d'énergie bleue solaire sur Pilotis ou flottants au niveau des zones de frayères ou zones de reproduction, repos biologiques des espèces halieutiques</p>
6) Gouvernance	<p>Principes directeurs : de durabilité, unicité du pilotage, leadership national, cohérence et synergie d'actions, genre et équité, Préleveur-payeur et pollueur-payeur</p> <p>Gestion Axée sur les Résultats (GAR)</p> <p>Subsidiarité et partenariat</p>	<p>Meilleure gouvernance à travers la synergie d'actions</p>	<p>Existence d'un cadre juridique, institutionnel et réglementaire pour les différents sous-secteurs de l'EB (pêche, aquaculture, eau, énergie et mines, agriculture, culture et tourisme, transport)</p>	<p>Manque de volonté politique pour l'application rigoureuse de la réglementation</p>	<p>Mise en place d'un cadre unique de pilotage de la stratégie de l'EB</p> <p>Relecture du décret sur la création du Comité National de la Pêche et de l'Aquaculture (CONAPEA) en Comité National de l'Economie Bleue (CONEB)</p> <p>Création d'un service ou secrétariat au sein de la DGRH chargé de l'EB</p>

Annexe 2 : STRATEGIES ET INITIATIVES AFRICAINES ACTUELLES

Le concept de l'économie bleue (EB) intègre dans une nouvelle approche l'exploitation économique des ressources des océans, des lacs, des fleuves et autres étendues d'eau et la conservation des écosystèmes aquatiques. Il constitue une base pour une utilisation et une conservation rationnelle et durable des ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables).

L'EB fait partie d'un certain nombre de politiques et d'initiatives africaines et mondiales, y compris l'Agenda 2063 de l'Union africaine ; la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique de 2014 (AIMS 2050), le cadre politique panafricain de la pêche et de l'aquaculture et la stratégie de réforme (PAFPF & RS) de 2014, l'Agenda 2030 des Nations Unies de 2015 (objectifs de développement durable - ODD); et la Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritime et du développement en Afrique de 2016 (Charte de Lomé). Ils sont élaborés de manière comme suit :

Agenda 2063 - Le cadre stratégique pour la transformation socio-économique du continent au cours des 50 prochaines années se réfère spécifiquement à l'économie bleue et océanique en tant que l'objectif 6 de croissance économique accélérée, en particulier dans les domaines prioritaires des ressources et de l'énergie marine, des opérations portuaires et des transports maritimes.

L'objectif 7 vise également l'EB en définissant des domaines prioritaires tels que la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité, les modes de consommation et de production durable, la sécurité de l'eau, la résilience au changement climatique et la préparation et prévention des catastrophes naturelles ainsi que les énergies renouvelables qui font partie intégrante du développement de l'EB en Afrique.

PAFPF & RS - Fournit des conseils pour la transition des pêcheries africaines vers la durabilité et une meilleure productivité et rentabilité avec des options pour l'amélioration d'une gestion collaborative régionale des ressources partagées. Il permet aux gouvernements africains de mettre au point des accords appropriés d'exploitation des activités de pêche et de développement de l'aquaculture.

AIMS 2050 – A été conçue comme un outil permettant de relever les défis maritimes de l'Afrique en matière de développement durable et de compétitivité. Il vise à favoriser une création accrue de richesses dans les océans, les mers et les voies navigables intérieures de l'Afrique, en développant une économie maritime prospère et en réalisant pleinement le potentiel des activités en mer de manière écologiquement durable. Certains secteurs et composantes de l'EB (conservation, recherche, éducation et gouvernance) sont décrits dans la stratégie, mais ils sont limités aux zones maritimes, tandis que la stratégie de l'EB prend en compte les étendues d'eaux continentales.

ODD14 - Mettant en œuvre l'Objectif de développement durable 14 (ODD14) relatif à une vie aquatique, les États côtiers africains ont souscrit à la réalisation d'une série de cibles à l'horizon 2030, dont la plupart ont trait à une meilleure exploitation de la mer, à la préservation de l'environnement et à la prévention des pollutions et autres changements nuisibles résultant des activités humaines. En outre, tous les États

africains travaillent à la réalisation de l'ODD6 consacré à la salubrité de l'eau et à l'assainissement, en lien direct avec la dimension continentale de l'EB.

Charte de Lomé - La Charte fait référence à la sécurité et à la sûreté de l'EB. Elle vise à prévenir et à réprimer la criminalité nationale et transnationale, en particulier le terrorisme, la piraterie et les vols à main armée contre les navires, ainsi que toutes les formes de trafic en mer. Elle vise également à protéger l'environnement en général et en particulier l'environnement marin dans les États côtiers et insulaires, ainsi qu'à renforcer la coopération sur le terrain. La Charte engage les signataires à créer des institutions nationales, régionales et continentales chargées de promouvoir la sécurité et la sûreté maritime.

Les activités sectorielles de l'EB sont également mentionnées dans des instruments de politique continentale plus spécifiques tels que la Vision africaine sur l'exploitation minière 2009, la Charte (révisée) du transport maritime en Afrique de 2010 et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) pour la circulation des biens et des services sans restriction parmi les États membres de l'UA. Les composants naturels de l'EB sont, quant à eux, inclus dans la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles de 1969 (révisée en 2017).

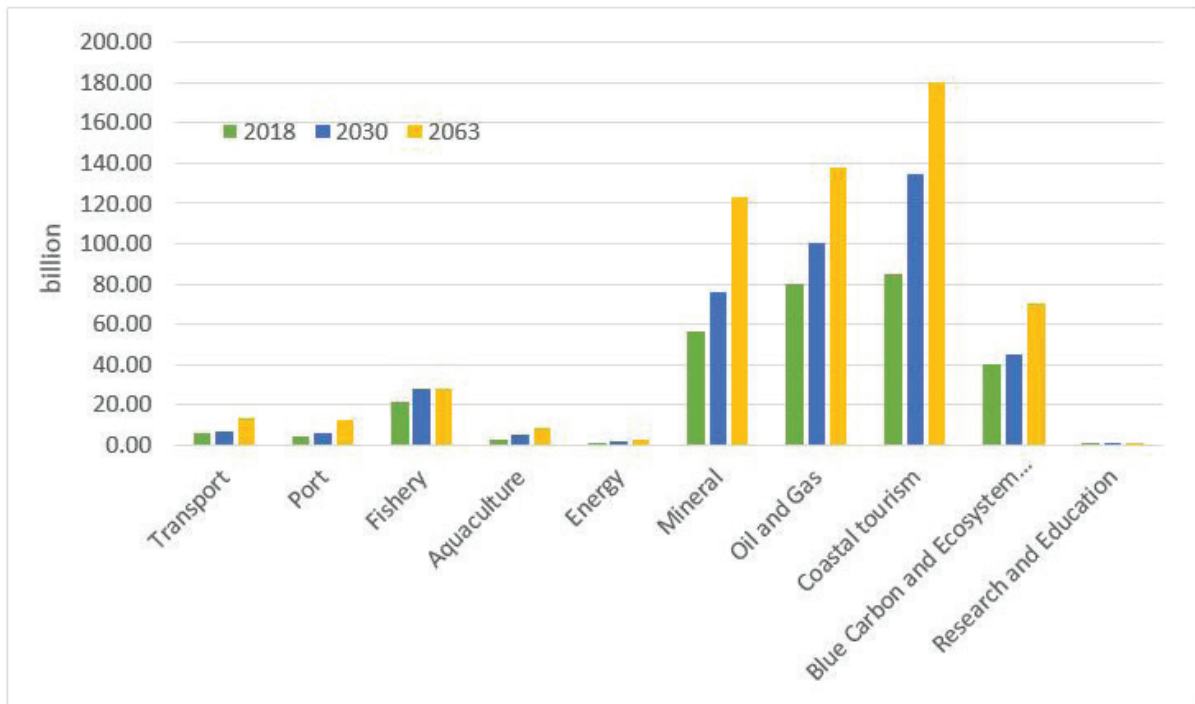
L'EB fait l'objet d'une attention particulière de L'AUDA-NEPAD (Agence de développement de l'Union africaine / Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) avec l'élaboration du programme sur l'économie bleue qui vise à orienter l'aide de l'Agence aux États membres de l'Union africaine et aux communautés économiques régionales (CER).

- L'Afrique actuelle et aux Horizons 2030 et 2063

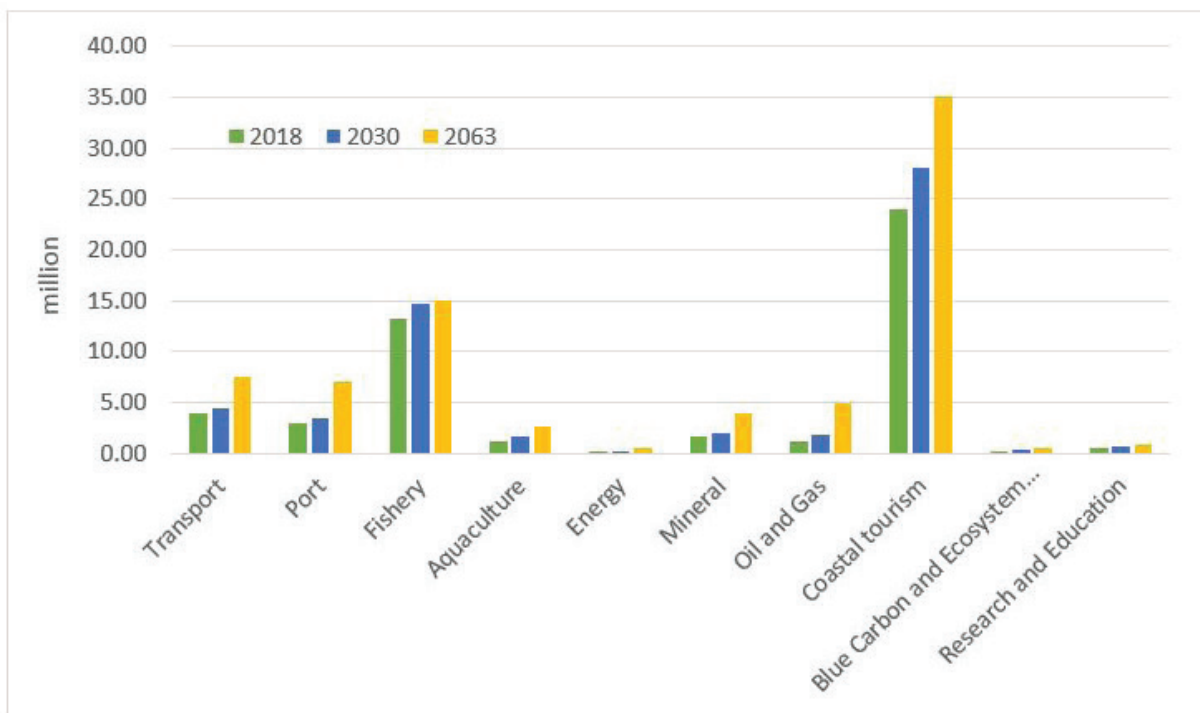
Les secteurs et les composants de L'EB africaine génèrent aujourd'hui une valeur de 296 milliards USD et 49 millions d'emplois. Selon les projections, d'ici 2030, les chiffres seront respectivement de 405 milliards USD et 57 millions d'emplois, tandis qu'en 2063, ils seraient respectivement de 576 milliards USD de valeur créée et de 78 millions d'emplois (voir la figure ci-dessous). Le nombre d'emplois correspondrait à environ 5% de la population active en 2063.

Les principaux secteurs d'activité du BE sont le tourisme, à la fois en termes de valeur ajoutée et d'emplois créés, le secteur des minéraux et le secteur du pétrole et du gaz, qui contribuent fortement à la valeur ajoutée, mais participent peu au processus de création d'emplois. Le secteur de la pêche restera stable, avec un nombre élevé de personnes impliquées, tandis que l'aquaculture continuera de croître au cours des prochaines décennies. Les activités portuaires et la navigation vont croître à un rythme constant.

La valeur du carbone bleu et des autres services écosystémiques générés par les écosystèmes côtiers, marins et aquatiques augmentera progressivement à mesure que les efforts de conservation se feront sentir. L'éducation et la recherche suivront le même schéma en raison d'une demande croissante de connaissances, en particulier dans les domaines de l'exploitation minière en haute mer, de l'exploration en mer, et de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Une présentation plus détaillée de chaque catégorie d'EB suit les graphiques.



Valeur créée par les secteurs EB (valeur ajoutée) et composants (valeur des services)



Emplois générés par les secteurs et les composantes de l'EB

Port et fret maritime - Bien que l'Afrique ait encore un impact relativement faible sur le commerce international (3% des volumes mondiaux), les transports maritimes africains suivent la tendance à la hausse du reste du monde de manière plus prononcée. En conséquence, le trafic dans les ports de conteneurs africains a augmenté en moyenne de 8% par an au cours des cinq dernières années, alors que la variation globale s'élevait à 5%. Le trafic dans les ports africains devrait dépasser 2 milliards de tonnes d'ici 2063 contre 500 millions en 2018.

L'augmentation du trafic portuaire se fera grâce à la modernisation des ports pouvant accueillir progressivement les navires de dernière génération (plus de 21 000 équivalents vingt pieds). La création de sociétés de transport maritime sous régionales, de sociétés de cabotage et le développement des corridors de transport permettront aux chargeurs africains de transporter leurs marchandises à des coûts raisonnables.

Pêcheries - La production de la pêche de capture, qui s'élève actuellement à 10 millions de tonnes, devrait rester relativement constante jusqu'en 2063 en raison notamment de la surpêche, de la surcapacité et de la mauvaise gouvernance. La valeur ajoutée brute totale de la pêche en Afrique est estimée à 21 milliards USD, soit 1,26% du PIB (1,9 milliard USD) de tous les pays africains.

La pêche artisanale marine contribue le plus, atteignant 8,1 milliards USD, suivies des pêches industrielles marines et de la pêche continentale à 6,8 milliards USD et 6,3 milliards USD respectivement. En 2018, le secteur de la pêche emploie environ 13 millions de personnes, dont 7 millions de pêcheurs et 6 millions de transformateurs. Plus de la moitié des pêcheurs travaillent dans les pêcheries continentales et la plus grande partie des transformateurs travaillent dans les pêcheries artisanales.

Aquaculture - Le secteur de l'aquaculture en Afrique a enregistré la croissance la plus rapide au monde entre 2006 et 2018, atteignant en moyenne 10% ou plus, et devrait combler en partie l'écart grandissant entre l'offre et la demande de poisson jusqu'à 2063. La valeur de l'aquaculture est estimée à 2,77 milliards USD. Malgré un potentiel énorme, la croissance se limite à un nombre moins élevé de pays, l'Égypte représentant près de 70% (1,37 million de tonnes) du total des 1,98 million de tonnes pendant que le Nigeria se classe au deuxième rang avec 300 000 tonnes. En 2018, il y avait environ 1,2 million d'aquaculteurs sur le continent, contre 920 000 en 2014.

Énergie bleue durable - La pénétration de l'énergie bleue a déjà commencé dans de nombreux pays africains tels que le Ghana, l'Île Maurice et des fermes éoliennes en mer. Considérant la contribution de l'électricité du Ghana au PIB d'environ 1,5% comme référence et en supposant que progressivement la part de l'EB atteindra 5% de la contribution énergétique totale en 2030 et 7% de la contribution énergétique totale en 2063, la contribution au PIB de l'énergie bleue pourrait atteindre environ 1,6 milliard USD et 2,3 milliards USD, respectivement.

Exploitation minière - L'exploitation minière des fonds marins constitue un potentiel énorme. La valeur ajoutée des principaux minéraux des fonds marins tels que les diamants, l'or, le cobalt, le zinc et le cuivre en Afrique pourrait atteindre environ 6 milliards USD. Par ailleurs, si les pays africains exploitent environ 2% de la valeur marchande de l'extraction de l'eau de mer et 10% de la production mondiale tirée du potentiel marin, la valeur ajoutée générée représente environ 50 milliards USD dollars. Cela donne une valeur ajoutée combinée d'environ 56 milliards USD. Elle pourrait atteindre environ 76 USD d'ici 2030 et 123 USD d'ici 2063.

Pétrole et gaz - En 2018, la contribution totale du pétrole et du gaz au PIB dans les principaux pays producteurs tels que l'Angola, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale,

le Ghana, le Mozambique, le Nigéria et l’Afrique du Sud représentent environ 80 milliards USD. En 2030 et 2063, la valeur ajoutée pourrait atteindre environ 100 milliards USD et 140 milliards USD respectivement.

Tourisme continental - En 2018, le secteur a fourni 80 milliards USD, soit environ 3,4% du PIB africain, avec un taux de croissance annuel de 1,3% au cours de la dernière décennie. Le secteur a un potentiel d’expansion et de croissance car la plupart des zones doivent encore être exploitées. La contribution à l’emploi africain en 2018 était estimée à 24 millions, avec un taux de croissance annuel de 5,6%, contre une moyenne mondiale de 3,9%, cela offre un énorme potentiel.

En 2030, la valeur ajoutée générée par le tourisme côtier devrait dépasser 100 milliards avec 28 millions de personnes employées, tandis qu’en 2063, il devrait générer 138 milliards de valeur ajoutée avec un chiffre d’emploi de 35 millions. Le développement important du tourisme continental stimulera la demande de services et d’infrastructures touristiques. Le développement de l’écotourisme contribuera à la conservation des écosystèmes et à la réduction de l’empreinte écologique.

Carbone Bleu et autres services écosystémiques - Carbone Bleu fait partie d’une économie bleue avec une opportunité de développer des projets de zones humides côtières pour atténuer le changement climatique. La planification de projets de conservation du carbone bleu et l’évaluation des moyens d’intégrer plus efficacement les écosystèmes dans les cadres politiques existants, des mécanismes de financement du carbone tels que Réduire les Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des sols (REDD +) et d’autres mécanismes de la CCNUCC sont indispensables à la restauration et à la protection des écosystèmes marins. Les contributions déterminées au niveau national (CDN) offrent également une grande opportunité d’adapter et d’atténuer les changements climatiques dans les cadres existants pour les compensations de carbone appelées crédits de carbone.

La protection des côtes, la production de biomasse, l’épuration de l’eau, etc., font partie des services écosystémiques les plus importants fournis par les écosystèmes aquatiques. La valeur monétaire moyenne du service séquestration du carbone est d’environ 130 000 USD par km² de mangrove, de marais salants et d’herbiers. À l’échelle de l’Afrique, la valeur est estimée à 40 milliards USD en 2018 annuellement avec un potentiel de croissance de 45 milliards USD en 2030 à 70 milliards USD en 2063 avec une protection et une restauration efficace des écosystèmes côtiers, marins et d’eau douce.

Recherche et Éducation - Les deux sont des piliers essentiels du développement de l’EB en Afrique. Actuellement, les principales activités de recherche et d’éducation sont liées à la pêche et à l’aquaculture, avec un énorme manque d’expertise dans les énergies renouvelables, l’exploitation des ressources en eaux profondes, le pétrole et le gaz, ces secteurs étant gérés par des sociétés multinationales. L’importance croissante des secteurs d’EB et de la composante EB tels que Carbone Bleu favorise le développement de nouveaux programmes éducatifs dans des pays pilotes tels que l’Afrique du Sud, les Seychelles, Maurice et le Ghana. La tendance actuelle sera maintenue jusqu’en 2063.

Annexe 3 : Présentation du Burkina Faso

La situation géographique

Le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Sa superficie est de 274 000 kilomètres carrés. Il partage ses frontières avec 6 pays, à savoir le Mali au nord et à l'Ouest, le Niger au nord et à l'est, le Bénin au sud-est, le Ghana et le Togo au sud, la Côte-d'Ivoire à l'ouest et au sud.

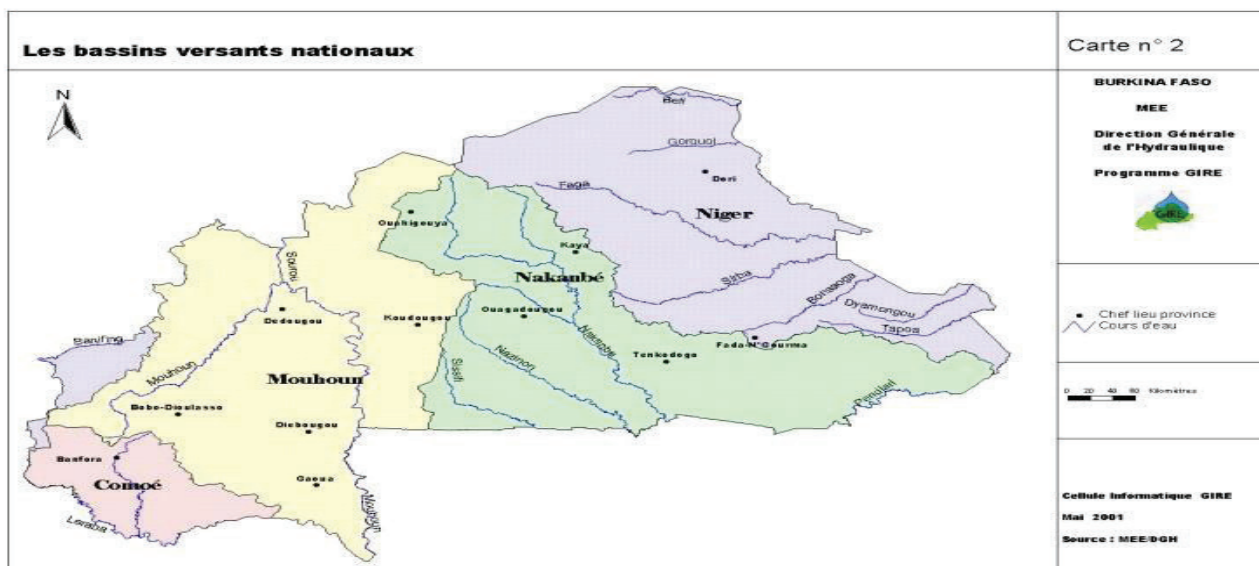
Pays enclavé, membre de l'UEMOA et de la CEDEAO, le Burkina Faso est dépendant de ses voisins en termes de débouchés logistiques, notamment via les ports d'Abidjan (en Côte d'Ivoire, relié par rail avec Ouagadougou) et de Tema (au Ghana).

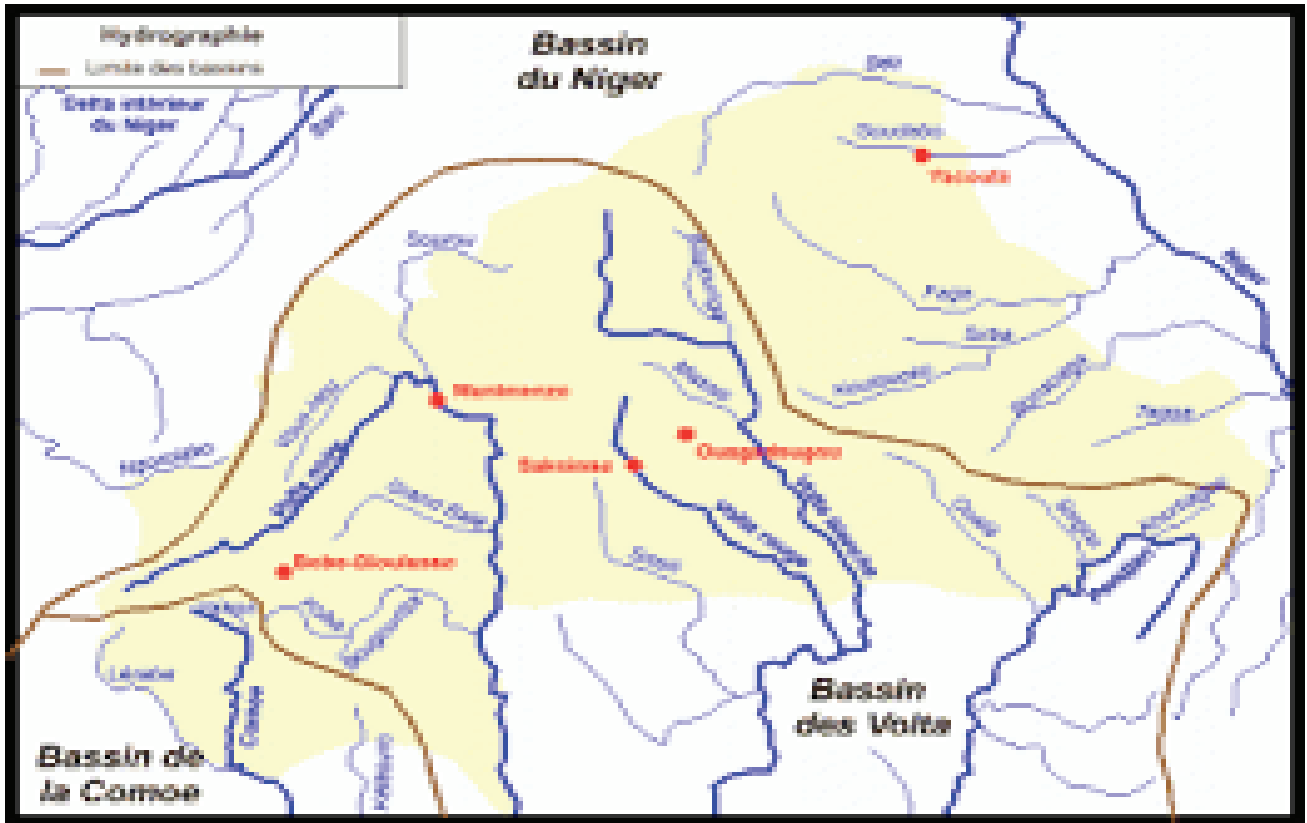
Le réseau hydrographique

Au Burkina Faso, l'essentiel de ressources en eau est apporté par les pluies caractérisées par de fortes variations inter annuelles. Les maxima pluviométriques sont enregistrés en juillet aout au moment où le sol déjà trempé, permet à l'eau de s'infiltrer pour alimenter les nappes. Malgré la platitude du relief et la faible pluviométrie d'ensemble du pays, le réseau hydrographique est assez important surtout dans la partie méridionale ; cependant, les cours d'eau permanents sont rares.

Les ressources en eau du Burkina Faso sont dépendantes des disparités climatiques et hydrogéologiques internes au pays. De plus, les potentialités en eau déjà inégalement réparties ne sont pas toujours exploitables du fait de contraintes économiques et techniques. A ces problèmes de quantité (potentialité) s'ajoutent des écarts de qualité des eaux réduisant ainsi la proportion de ressources en eau effectivement utilisables. A partir du territoire national, il s'écoule un volume total de 7,5 milliards de m³ d'eau vers les pays voisins. 4,7 milliards de m³ peuvent être stockés sur le territoire dont 1,7 milliards dans le barrage de Bagré et 2 milliards dans le barrage de la Kompienga. Toutefois ce n'est qu'après des années pluvieuses que les retenues d'eau peuvent se remplir complètement.

Les ressources en eau souterraine du Burkina Faso sont estimées à 113,5 milliards de m³ dont seulement 9,5 milliards de m³ de réserves renouvelables exploitables. Les grands aquifères sont localisés dans les zones sédimentaires de l'Ouest et du sud-ouest du pays et la recharge des nappes est également dépendante des pluviosités annuelles.





Le Burkina a un réseau hydrographique important, surtout dans sa partie méridionale. Les cours d'eau se rattachent à trois bassins principaux : les bassins de la Volta, de la Comoé et du Niger.

Le pays devait son ancien nom de Haute-Volta aux trois cours d'eau qui le traversent : le Mouhoun (anciennement Volta Noire), le Nakambé (Volta Blanche) et le Nazinon (Volta Rouge). Le Mouhoun est le seul cours d'eau permanent du pays avec la Comoé qui coule au sud-ouest.

1. Le bassin de la Volta

Le plus important, il s'étend au centre et à l'ouest du pays sur une superficie de 178 000 km². Il est constitué par trois sous-bassins majeurs : ceux du Mouhoun, du Nakambé et du Nazinon. Les eaux de ces bassins se rejoignent au centre du Ghana, où elles forment le lac Volta.

2. Le Mouhoun (Volta Noire)

Seul cours d'eau permanent avec un bassin versant de 92 000 km², il prend sa source sur le versant nord du massif gréseux de la falaise de Banfora, dans une région où les précipitations dépassent 1 000 mm par an. Il coule d'abord vers le nord-est puis s'infléchit brusquement vers le sud. Au confluent du Sourou, le bassin versant du Mouhoun et ses principaux affluents (Plandi, Kou, Voun Hou) fournissent un débit moyen de 25 m³/s. Ce débit est cependant très irrégulier.

Le principal affluent du Mouhoun est le Sourou, rivière à pente peu accusée, qui draine l'ancienne plaine lacustre du Gondo dont le bassin versant est de 15 200 km². Ce bassin, presque totalement sahélien ne produit que de faibles écoulements. À l'état naturel, lors des décrues, le Sourou alimentait le Mouhoun. Depuis 1984, les ouvrages de dérivation et de contrôle installés en amont de la confluence avec le Mouhoun

permettent le stockage de 250 millions de m³ dérivés des crues d'hivernage et de restituer le surplus dans le cours aval du Mouhoun pendant la saison sèche. Changeant brusquement de direction après la boucle du Sourou, le Mouhoun coule vers le sud-est puis plein sud, formant frontière avec le Ghana. Il parcourt le pays sur une distance d'environ 860 km.

3. Le Nokambé (Volta Noire)

Il prend sa source à l'est de Ouahigouya, dans une région qui reçoit 500 à 600 mm d'eau par an. Il draine un bassin versant de 50 000 km². Il draine toute la partie centrale et le nord du plateau central et ne coule que pendant la saison des pluies. Les premiers écoulements intermittents peuvent se produire en mai, mais ce n'est qu'en juillet/août que les débits deviennent permanents à la station de Wayen et se renforcent vers l'aval pour atteindre à Bagré un débit moyen de 145 m³/s en août.

4. Le Nazinon (Volta Rouge)

Lui et son principal affluent, la Sissili, drainent la partie sud-ouest du plateau central avec un bassin versant de 20 000 km². Leur régime hydrologique est très voisin de celui du Nakambé.

5. Le Pendjari

Il forme la frontière sud-est du Burkina avec le Bénin, reçoit en rive droite trois affluents (le Doudodo, le Singou et la Konpienga) dont les bassins versants totalisent 21 600 km². Ces affluents apportent moins de 30 % du débit moyen de la Pendjari qui elle-même tarit complètement une année sur deux en avril à Porga au Bénin.

6. Le bassin de la Comoé

La Comoé draine l'extrémité sud-ouest du pays sur un bassin versant de 18 000 km² comprenant de nombreux affluents. Elle prend sa source dans les falaises autour de Banfora, notamment dans le village de Takalédougou-Koko. Son cours, coupé par des rapides et des chutes, communique avec des mares permanentes situées au pied de la falaise de Banfora, comme le lac de Tengréla.

La pluviométrie relativement abondante de ces régions confère aux rivières qui s'y trouvent un régime nettement soudanien avec une augmentation des débits dès le mois de juin et les débits de crue en août/septembre pouvant atteindre 500 m³/s.

7. Le bassin du Niger

Le bassin du Niger draine le nord-est et l'est du pays. Son bassin versant a une superficie de 72 000 km². Les affluents burkinabés du Niger les plus septentrionaux sont (le Béli, le Gorouol, le Goudébo et le Dargol) et sont à l'origine de crues importantes. Par contre, les affluents soudano-sahéliens (la Faga, la Sirba, la Bonsoaga, le Diamangou et la Tapoa) ont des régimes un peu moins irréguliers et contribuent à la crise dite soudanienne du Niger qui se produit en septembre.

Toutes les rivières du Burkina excepté le Mouhoun et celles du sud-ouest (bassin de la Comoé) sont temporaires : ne coulant que de juillet à octobre.

En dehors du réseau hydrographique, il existe des bassins fermés qui alimentent de nombreuses grandes mares ou lacs naturels, sans écoulement permanent ou temporaire, qui occupent les bas-fonds ou les espaces interdunaires : les lacs de Tingrela, de Bam et de Dem, les mares d'Oursi, de Béli, de Yomboli et de Markoye.

Le Burkina a un réseau hydrographique important, surtout dans sa partie méridionale. Les cours d'eau se rattachent à trois bassins principaux : les bassins de la Volta, de la Comoé et du Niger.

Ces cours d'eau offrent de nombreuses opportunités, notamment dans le domaine du transport, du tourisme et de l'exploitation minières et énergiques.

Un pays essentiellement agricole

Deuxième pays producteur de coton en Afrique, après le Mali, avec une production estimée à 844 337 tonnes, le Burkina Faso possède aussi un potentiel de neuf (09) millions d'hectares de terre cultivables, dix (10) milliards de m³ d'eau de surface et cent treize (113) milliards de m³ d'eau souterraine. Le secteur agricole représente 34% du PIB.

L'industrialisation de l'agriculture et la promotion de l'agro-business sont au cœur du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020. L'élevage, l'autre pilier de l'économie nationale, connaît une forte demande nationale et sous régionale en viande, cuirs et peaux et produits laitiers « made in Burkina ». Le pays est classé quatrième cheptel d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Des ressources minières importantes

Deuxième pays le plus attractif en Afrique dans le secteur des mines, le Burkina Faso renferme plus de 20% du potentiel minier de l'Afrique de l'Ouest avec comme principaux minerais, l'or, le zinc, le manganèse, l'argent, le fer, la bauxite. Son sous-sol regorge de substances minérales utiles comme le calcaire, la dolomie, le phosphate, le marbre, le talc,

Le Burkina Faso ne dispose pas encore de cadre formel de coordination de l'économie bleue. À cet égard, ce plan d'action pour l'économie bleue est un aspect important de la relance du Burkina Faso, pays enclavé, en accompagnant les efforts de l'État et des parties prenantes pour revitaliser l'économie de manière résiliente et durable tout en préservant le patrimoine naturel et social du pays.

Il convient toutefois de présenter la situation économique, ses potentialités et les dispositions législatives et réglementaires qui pourraient sous-tendre cette stratégie.

La situation économique

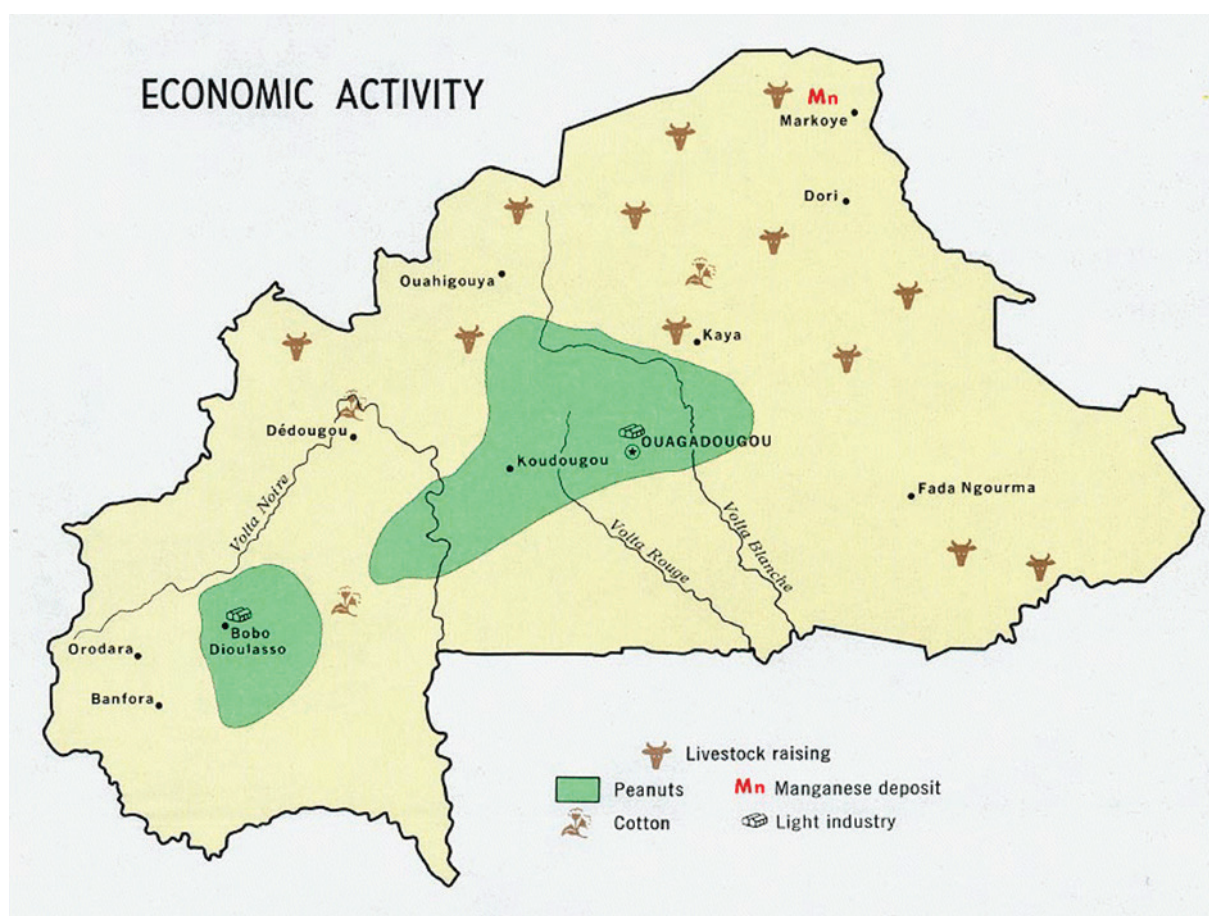
L'économie du Burkina Faso, très agricole est dépendante du niveau des précipitations.

Le secteur primaire (30% du PIB et 80% de la population active), qui explique l'importance du secteur informel (estimé à 80%), est principalement porté par la culture du coton. Le secteur secondaire (20 % du PIB) est essentiellement constitué des secteurs miniers (notamment l'or, qui représente 11% du PIB

et qui avec le coton, génère près de 95% des recettes d'exportations du pays), du BTP et manufacturier. Enfin, le secteur tertiaire (50% du PIB) bénéficie du développement des services financiers et des télécommunications, notamment.

Le Burkina Faso est engagé dans un effort de développement soutenu par les partenaires, notamment dans le cadre du Plan national de développement économique et social (PNDES, actif depuis 2016), et qui doit être renouvelé pour la période 2021-2025.

L'indice Doing Business sur la facilité des affaires est stable (151 sur 190 en 2020). Le pays est membre de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).



- L'économie en bref
 - Avec le choc de la COVID-19, le PIB réel n'a augmenté que de 1,9 % en 2020. Le secteur primaire a maintenu des niveaux de production relativement élevés, grâce aux cultures vivrières et au coton. Le secteur secondaire a subi des pertes en début d'année 2020, puis a rebondi, soutenu par une forte augmentation de l'extraction aurifère (+25% en glissement annuel). Le secteur tertiaire s'est contracté de 5% en 2020, durement touché par les fermetures temporaires d'entreprises et les mesures de distanciation sociale.
 - Le déficit des comptes courants s'est amélioré, passant de 3,3% du PIB en 2019 à seulement 0,1% en 2020. Cette amélioration est due principalement à celle de la balance commerciale, soutenue par un accroissement des exportations d'or (85 % des recettes) et une baisse des importations de produits pétroliers.

- Avec la pandémie, l'inflation est redevenue positive en 2020 (3,2 % contre -3,2 % en 2019). Elle a été portée par les prix élevés des produits alimentaires et un redressement des prix des loyers et de l'énergie.
- Le solde budgétaire s'est détérioré à 5,7% en 2020 (contre 3.2% en 2019), en raison principalement (i) des dépenses imprévues liées à la COVID-19 et (ii) de la hausse continue des dépenses de sécurité.

L'augmentation du déficit fiscal s'est traduite par un accroissement de la dette publique, passant de 43.9 % en 2019 à 47.8 % en 2020.

- Perspectives à moyen terme

- D'après les prévisions de la Banque Mondiale, l'économie devait rebondir en 2021 (avec une croissance projetée à 6,7%) avant de retomber vers son potentiel à moyen terme (environ 5,3%). Dans un contexte marqué par l'incertitude, elle devrait être portée par le secteur des services, la poursuite des niveaux de productions élevés d'or, et une performance stable dans le secteur agricole.
- L'inflation devrait se stabiliser autour de 2,5 % à moyen terme. En août 2021, elle s'est établie à 2,8 % (en glissement annuel), tirée par une hausse des prix des denrées alimentaires.
- Compte tenu de la persistance de la COVID-19 et des défis sécuritaires, humanitaires et sociaux, le déficit budgétaire devrait rester élevé en 2021, à 5,5 % du PIB. Son retour progressif vers le critère de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) des 3 % est prévu d'ici à 2024. (Source Banque Mondiale).

RÉFÉRENCES

- La Convention internationale sur le commerce de transit des pays sans littoral (New York 08 juillet 1965)
- Le Programme d'Action d'Almaty, adopté par les Nations Unies, le 29 août 2003
- La loi 83/05 du 28 janvier 1983, portant code de l'environnement du Sénégal
- Le transport routier en Afrique de l'ouest et centrale, avril 2018
- La stratégie nationale de développement durable de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2025 adoptée en décembre 2013
- La politique nationale de la pêche et de l'aquaculture (PNPA) adoptée par le Gouvernement du Burkina Faso en décembre 2013
- Projet de référentiel national de développement 2021/2025 adopté en juillet 2021
- Le plan d'actions de la filière poisson 2011/2015
- Les statistiques d'importation de poisson et autres invertébrés aquatiques de l'année 2021
- Le cadre stratégique détaillé pour le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables en Afrique de l'ouest (CSDD PAD) octobre 2019
- La loi n°003/2011 du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso
- L'évolution des transports maritimes en Afrique de l'ouest et du centre (auteur, maître Serigne Thiam DIOP, expert maritime, Dakar, Sénégal)
- Les corridors de transport en Afrique (auteur Yann Alix)
- La problématique de la gestion des corridors en Afrique (auteur Nguessan)
- Etude d'organisation et de mise en place de la Société de navigation sur le Fleuve Sénégal (SOGENAV) octobre 2011
- Le Code International de la Navigation et des Transports sur le Fleuve Sénégal signé le 11 mars 2011 à Conakry
- Etude de faisabilité et de création d'une société de navigation sur le fleuve Sénégal (SONASE/SA)
- Promouvoir le transport ferroviaire par une meilleure compétitivité de la chaîne logistique en Afrique (Translog Africa 2012 Ouagadougou)
- Bulletin statistiques 2020 des transports internationaux de marchandises édité par le Conseil Burkinabé des Chargeurs - CBC)
- Tableau de bord des statistiques du tourisme 2018, publié en novembre 2019 par l'Observatoire du tourisme du Burkina Faso
- Plan d'action ITE-BF 2018/2020 « Initiative pour la transparence des industries extractives du Burkina Faso, publié en avril 2020
- Progreen Burkina Faso « Evaluation des Energies Renouvelables », mars 2021
- Rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso, mars 2002
- Plan d'action stratégique pour la pérennisation de la navigabilité des voies fluviales et lacustres de la République Démocratique du Congo (PAS- PENAV RDC), juin 2019
- Etude sur l'amélioration des performances du transport fluvial et lacustre en RDC, mai 2014
- Facilitating intra-African trade: dismantling barriers to intra-African trade (UNCTAD May 2005)
- TOGO: Towards a blue economy : Strategic Framework for the Development of the Maritime and Coastal Economy June 2017

- Overview of transport infrastructure for transit trade of landlocked countries in West and Central Africa UNCTAD April 2007
- AUDA-NEPAD (2019), Development of the AUDA-NEPAD Blue Economy Programme, <https://www.nepad.org> › file-download › download › public.
- UNCTAD (2016), Oceans economy and trade, Sustainable fisheries, transport and tourism.
- UNCTAD (2018), Review of Maritime Transport Freight market 2017 and World seaborne trade 2017.
- UNCTAD (2018), Sustainable freight transport in support of 2030 Agenda.
- UNECA (2016), The Blue Economy, 248 p.
- UNECA (2017), Africa's Blue Economy: A policy handbook, 92 p.



African Union
Inter-African Bureau for Animal Resources (AU-IBAR)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi, KENYA
Telephone: +254 (20) 3674 000 / 201
Fax: +254 (20) 3674 341 / 342
Website: www.au.ibar.org
Email address: ibar.office@au-ibar.org